Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 1

Numéro 12 - Mai 2008

Élu-es Écologistes

le journal de la fédération des élus écologistes

Dominique Voynet, Maire de Montreuil !

Elue au second tour avec 54,2 % des voix à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Dominique Voynet devient la première maire écologiste d'une ville de plus de 100 000 habitants.
Elu-e-s écologistes revient sur l'histoire de cette élection, et évoque le projet d'une maire qui entend mettre en œuvre une véritable écologie populaire.

Sommaire

Éditorial P.1

Dossier Municipales
La parole à... Dominique Voynet (Maire de Montreuil) P.2
- Maires P.3-4
- Adjoint-e-s P.5-6
- Conseiller-e-s municipaux d'opposition P.7
- Conseiller-e-s généraux et intercommunaux P.8-9

Actualités P.10-11
"Le Grand Paris" est-il compatible avec l'écologie ?

Sénat P.12-13
Activité des parlementaires écologistes

Livres / Agenda P.14-15

Débat / Actualités P.16
Faut-il rassembler les écologistes aux Européennes ?

Extraits statut de l'Elu-e local-e P.2 à 15

Élu-es écologistes
le journal de la fédération
des élus écologistes
247, rue du faubourg Saint-Martin • 75010 Paris
tél. : 01 53 19 53 16 - www.elus-ecologistes.org
Directeur de la Publication : Yves PIETRASANTA
Rédacteur en chef : Jean Claude BIAU
jc.bio@numericable.fr
Coordination/Rédaction :
Benjamin RIBAS, Emmanuel CHICON/Radiophonies Europe
Commission Paritaire : en cours.
ISSN : en cours.
Conception, mise en page, impression :
Editions Mimosa
Numéro 12 • Mai 2008

POUR DEVELOPPER L'ECOLOGIE POLITIQUE ET SES REALISATIONS SUR LE TERRAIN. LES ELU-ES ECOLOGISTES SONT PLUS QUE JAMAIS NECESSAIRES !

Les écologistes ont toujours été et restent des lanceurs d'alertes, ce que René Dumont exprimait dès 1974, prend aujourd'hui toute sa pleine dimension.

Dans toutes nos collectivités locales, communes, intercommunalités, départements, régions il ne se passe pas un jour où l'on ne parle développement durable et soutenable, OGM, ressources de la planète, plan climat, pollutions, santé environnementale, économie solidaire, transports alternatifs, plan vélo, plan éolien, photovoltaïque, solaire, économie d'énergie, et énergie alternative naturelle, agriculture bio et paysanne...

L'état lui-même avec le « Grenelle de l'environnement » n'a pu échapper à ces questions !

Est-ce à dire que l'écologie, des élu-es écologistes, ne serait plus nécessaire car tout le monde parlerait et agirait pour l'écologie ?

Non, plus que jamais, les écologistes, des élu-es écologistes sont incontournables pour traduire, du global au local, les mesures concrètes dans les actes, dans les politiques publiques, dans les actions de terrain qui ont permis, au fil des années, de faire de nos idées les idées majoritaires dans la population.

Les émeutes de la faim, dans diverses parties du monde, sont là pour nous rappeler à nos obligations, combattre un libéralisme économique responsable, faire stopper l'aberration des agro-carburants, agir avec nos plans climat sur les dérégulations climatiques.

Poursuivre notre combat sur les OGM et l'expérimentation en pleins champs tout en nous prononçant pour la recherche en milieu confiné, respectant le principe de précaution inscrit dans notre constitution.

Les dernières élections locales ont amené de nombreux nouveaux élu-es écologistes dans les municipalités, les conseils généraux, aux côtés des nombreux réélu-es, c'est une force importante qui doit se retrouver dans la Fédération des Elu-es Ecologistes, une Fédération ouverte à tous les élu-es écologistes sans aucun sectarisme.

Avec nos parlementaires nationaux, européens, avec notre présence dans la majorité des régions, avec l'implantation des idées écologistes, partout dans le monde, nous sommes une force d'avenir.

Avec des personnalités qui traduisent, dans la population, nos combats, comme Dany Cohn-Bendit, José Bové, Nicolas Hulot…..

Une force d'élu-es écologistes ouverte et rassembleuse de tous les progressistes ayant le souci d'agir pour notre planètes l'armée de terrain en mesure de mettre en oeuvre le vrai Grenelle de l'Environnement.

Notre Fédération favorise nos échanges, la mutualisation de nos expériences souvent innovantes et notre solidarité dans l'action. Elle est à la disposition de tous les élu-es écologistes, en collaboration avec le Cédis, pour les former et pour rendre leurs interventions plus dynamiques grâce à nos réseaux qui sont sans cesse en développement, nous avons d'ailleurs nommé au niveau des communes, des départements et des régions des vices présidents délégués dans ce but.

Ce développement sera encore meilleur et plus efficace grâce à vous, nouveaux élu-es qui nous rejoignez après ces dernières élections.

Bienvenue à tous dans la Fédération des élu-es écologistes avec mes amitiés écologistes.

Yves PIETRASANTA
Président de la FEE

CONTACTS

Fédération des Élu-es Écologistes

Secrétaire Général
Jean Claude BIAU
247, rue du fbg Saint-Martin • 75010 Paris
Tél : 01 53 19 53 16
Port : 06 80 13 79 72
Fax : 04 67 03 17 39
E.mail : Jc.bio@numericable.fr
Web: www.elus-ecologistes.org

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 2

Marquées par une victoire globale de la gauche, les élections municipales et cantonales 2008 se son Voynet à la mairie de Montreuil, l'une des leurs prendre pour la première fois la tête d'une ville d Toutefois, les écologistes sont rarement élu-e-s au tout premier rang de ces scrutins majoritaires. Cons tales, leur rôle consiste surtout à y faire valoir des idées nouvelles en vue d'orienter les politiques publ Mais comment faire : audace ou diplomatie ? intransigeance ou négociation ? Souvent un savant dosag sûr, mais aussi partenaires de la majorité, structures intercommunales, Régions, syndicats professionne Autant de stratégies possibles en tout cas, selon qu'on se situe à la tête d'une ville, adjoint-e au sein de tes » donne la parole à tou-te-s celles et ceux qui font l'écologie politique sur le terrain au sein des con

« Montreuil la rouge », capitale de l'écologie politique

Dominique Voynet est la première écologiste à être élue maire d'une commune de plus de 100 000 habitants. Cette conquête historique représente un enjeu majeur pour mettre en pratique les thèmes structurants de l'écologie politique.

C'est par un score net que Dominique Voynet s'est imposée, à la tête de la liste « Montreuil vraiment », sans étiquette (sauf celle de rassembler « vraiment » à gauche) face au maire sortant apparenté PCF Jean-Pierre Brard, le soir du second tour des élections municipales : plus de 5°700 voix d'avance (54% des suffrages exprimés), alors qu'elle en comptait près de 1°900 de retard au premier tour. Comment la sénatrice écologiste a-t-elle mis fin à 24 ans de règne communiste sur « Montreuil la rouge », première ville de Seine-Saint-Denis et quatrième d'Ile-de-France ?

L'équation politique locale a certes pesé. **« Dans cette ville communiste, j'ai gagné à gauche, mais un peu contre les partis »**, confiait-elle dernièrement à un quotidien du matin. De fait, bien qu'elle n'ait pas obtenu le soutien officiel du PS (sa candidature a profondément divisé les socialistes locaux), Dominique Voynet a tout de même bénéficié de certaines dissidences – dont celle de Mouna Viprey, devenue première adjointe.

Qu'en est-il des mutations sociologiques de cette ville de tradition ouvrière ? Bien que Montreuil soit désormais réputée terre d'asile pour « bobos » et d'accueil pour certaines activités liées aux nouvelles pratiques de consommation (« Les Nouveaux Robinsons » y tiennent boutique, le label de commerce équitable Max Havelaar-France y a son siège, de même que l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique depuis 2005), la « course en solitaire » de Dominique Voynet a surtout connu une fin heureuse grâce aux suffrages que lui ont apportés les quartiers populaires du Haut Montreuil. En rupture avec les choix de son prédécesseur, ce nouvel électorat ne saurait qu'être sensible au discours d'investiture de la militante écologiste : « Nous n'avons pas vocation à devenir, d'un côté le faubourg de Vincennes et de Saint Mandé, de l'autre l'arrière cour de la grande ville musée, avec en premier rideau une façade de sièges sociaux vides le week-end, de l'habitat insalubre dans les interstices, et plus loin encore une zone de relégation pour les pauvres, mutilée par des grandes voies de circulation, le stockage des déchets et de l'immobilier d'entreprises sans cohérence ni emplois durables ».

A cette mixité sociale revendiquée, la nouvelle élue souhaite combiner l'invention de « formes nouvelles de solidarité et de responsabilité » qu'elle étaye de plusieurs exemples : outre la réalisation d'un audit financier pour sa commune (l'une des plus endettées de France) « afin d'opérer une gestion minutieuse des finances publiques pour programmer la mise en œuvre de [ses] engagements » et de rendre des comptes transparents à ses concitoyens, elle compte examiner rapidement avec les maires des villes voisines les conditions d'une future communauté d'agglomération pour réaliser des économies de taille susceptibles d'améliorer la qualité des services à la population (*).

Dominique Voynet a également lancé, dés son élection, la bataille de la remunicipalisation de la distribution de l'eau en Ile-de-France, une délégation de service public confiée par le SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, où elle représente Montreuil) à Veolia. Aux côtés de quelques-uns de ses pair-e-s, elle a appelé à une renégociation du contrat de gestion de l'eau et à sa mise en régie publique dans la région. La nouvelle équipe municipale s'est par ailleurs immédiatement mobilisée aux côtés des enseignants locaux qui s'opposent à la suppression massive de postes dans les établissements programmée par le gouvernement, soutient l'action des associations en faveur de la régularisation des enfants des familles sans papiers accueillis dans les écoles montreuilloises, et a demandé un moratoire sur toutes les expulsions de mal-logés dans des bâtiments appartenant à la ville.

La nouvelle édile souhaite par ailleurs inscrire une véritable écologie populaire au cœur de ses priorités : économies d'énergie, haute qualité environnementale à tous les étages, et plus particulièrement dans les futurs équipements collectifs qui seront construits dans le Haut Montreuil, justement, quartier isolé par « la saignée absurde de l'autoroute » qu'il faudra « recoudre ». Ces vastes chantiers ne pourront aboutir sans un changement de méthode et de style, insiste-t-elle. Place sera faite au débat et à la minorité municipale, et la nouvelle équipe veillera à la pluralité de l'information communale, à l'expression et à la participation des habitants grâce à la revitalisation des conseils de quartier, notamment pour ceux qui n'ont pas (encore) le droit de vote aux élections locales. « Montreuil la rouge » se prépare à une petite révolution locale dont la réussite constitue pour les élus écologistes un enjeu… national.

(*) Sur l'intercommunalité en région parisienne, voir également notre dossier « Grand Paris » pages 12-13

L'organisme de référence de la Fédération des Élus Écologistes en matière de formation

Cédis — Centre d'Écodéveloppement & d'Initiative Sociale

116, rue de Belleville
75020 Paris

Tél. : 01 47 97 81 21 • Fax : 01 47 97 81 62 • Web : http://www.cedis-formation.org • E.mail : cedis@cedis-formation.org

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 3

s 2008 se sont soldées par un bon score pour les écologistes, et ont vu, avec l'accession de Dominique e d'une ville de plus de 100 000 habitants.
ritaires. Constituant le plus souvent une force d'appoint dans les majorités municipales et départemen-olitiques publiques en faveur du développement durable.
savant dosage des deux, afin de se concilier la collaboration d'une multitude d'acteurs (habitants bien professionnels…) dont l'aide est indispensable pour faire aboutir une politique territoriale écologiste.
t-e au sein de sa majorité, voire dans l'opposition municipale. En un dossier complet, « Elu-e-s écologis-u sein des communes, des départements et régions.

Des maires écologistes à l'avant-garde du développement durable

Des maires écologistes sont sorti-e-s des urnes en mars 2008. La plupart d'entre eux ont été réélus - comme à Loos-en-Gohelle, Mèze ou Lacaugne -, témoignant qu'une politique écologiste sait souvent gagner l'adhésion des habitants. D'autres sont nouvellement élus comme à Cesson. Dans tous les cas, ces édiles ont les coudées franches pour faire de leur ville des laboratoires de la transformation écologique et sociale.

Jean-Marc Brûlé
Maire de Cesson (Seine-et-Marne)

« Cesson est une ville de 10 000 habitants, partie de l'Agglomération nouvelle de Sénart, entre Evry et Melun. Ville de quartiers pavillonnaires nichés dans des bois, avec une population de classes moyennes, extrêmement attachée à la nature, pour une part sensible aux causes écolos (LPO, AMAP, commerce équitable, Tibet…).

J'ai débarqué il y a deux ans, avec l'objectif de prendre la ville à un sortant UMP, en place depuis 15 ans. J'ai été choisi comme tête d'une liste plutôt de gauche et écolo, et très associative, à partir de l'opposition de gauche locale. Cette dernière a bien voulu m'adopter, du fait de mon ancrage dans le département, entre autres comme conseiller régional. Le PS a joué le jeu, du fait aussi des autres enjeux dans le département. On a donc fait 55% (un seul tour, avec deux listes), ce qui fut une surprise totale, et je bénéficie aujourd'hui d'un véritable état de grâce, avec beaucoup de gens qui se rapprochent des Verts.

On souhaite maintenant faire de Cesson une ville exemplaire en matière d'écologie, avec des expérimentations tous azimuts : éco-quartier, nouvelles AMAP, café associatif, crèche écolo avec éoliennes et atelier "parentalité au naturel", grande surface de produits bio, restauration biologique des espaces verts, panneaux solaires pour les bâtiments et les particuliers… et puis être en première ligne contre le réchauffement climatique. Mais aussi : un centre ville semi-piétonnier, un pôle d'accueil social, une forte démocratie directe, une maison des associations… Et un drapeau tibétain au fronton de la Mairie ! »

Henry Fricou
Maire de Mèze (Hérault)

« Mèze est une ville de 10 300 habitants, située au bord de la lagune de Thau. Avec sa production d'huîtres, moules et autres coquillages, cette lagune est essentielle pour l'économie de la ville. Elle constitue néanmoins un milieu assez fragile, qu'il est primordial de préserver. C'est ce qu'a su faire Yves Pietrasanta, natif de Mèze et maire de la commune entre 1977 et 2001, en mettant en place un système de lagunage (utilisation de la végétation aquatique comme agent épurateur des eaux polluées) qui favorise le développement du phytoplancton et des coquillages.

J'ai succédé en 2001 à Yves Pietrasanta, qui demeure toutefois premier adjoint et président de la Communauté de communes du Nord du bassin de Thau. Cette dernière mandature, nous avons poursuivi son action en mettant en place un système de gardes-champêtres pour préserver l'étang de toute arrivée intempestive venue du bassin versant (engrais, eaux vannes non raccordées au réseau…). Nous avons également développé tout un système de voirie spécifiquement cyclable et piétonnière. **Réélu en 2008, j'envisage avec un solide majorité de gauche** (23 conseillers municipaux, dont 16 Verts, sur un total de 29) **de mettre en oeuvre l'Agenda 21 de la ville, ce qui passe par toute une série d'actions** : qualité environnementale sur tous les bâtiments communaux, installation de panneaux solaires sur tous les bâtiments municipaux utilisant fréquemment de l'eau chaude (vestiaires de stades, cuisines…), diminution de l'intensité de l'éclairage publique entre 0h et 5h du matin, développement du parc de véhicules électriques de la ville… »

STATUT DE L'ÉLU-E LOCAL-E

La conciliation du mandat avec l'exercice d'une activité professionnelle

Autorisations d'absence et crédits d'heure sont accordés aux élu-e-s municipaux et intercommunaux dans leur activité professionnelle.

Autorisations d'absence

Elles concernent :
- les séances plénières du conseil municipal
- les réunions de commissions instituées par délibération du conseil municipal
- les réunions des assemblées délibératives et bureaux des organismes où l'élu représente la commune (EPCI, SEM...).

L'employeur (public ou privé) est obligé de laisser à l'élu-e le temps nécessaire pour se rendre à la réunion et y participer, mais n'est pas tenu de payer ces périodes d'absence.

Celles-ci sont toutefois assimilées à une durée de travail effective pour la détermination des congés payés et de l'ancienneté.

Les élu-e-s doivent informer par écrit leur employeur de la date et de la durée des absences envisagées dès qu'ils en ont connaissance.

Crédit d'heures

L'employeur (public ou privé) est tenu d'accorder un crédit d'heures, indépendant des autorisations d'absence, aux élu-e-s qui en font la demande. Ce temps d'absence n'est pas rémunéré, mais il est assimilé à une durée de travail effective pour la détermination des congés payés et de l'ancienneté. Ce crédit d'heures est forfaitaire, trimestriel et non reportable d'un trimestre sur l'autre.

L'élu-e doit informer son employeur par écrit, trois jours au moins avant son absence, de la date et de la durée de l'absence envisagée ainsi que de la durée du crédit d'heures qu'il lui reste à prendre au titre du trimestre en cours.

Le crédit d'heures des élu-e-s siégeant dans les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'ajoute à celui dont ils bénéficient au titre d'autres mandats.

Montant trimestriel du crédit d'heures

Taille de la commune (ou total popu. EPCI	Maire Président	Adjoint Vice-président	Conseiller municipal Membre)
- de 3 500 habitants	105h	52h30	0
3 500 à 9 999 hab.	105h	52h30	10h30
10 000 à 29 999 hab.	140h	105h	21h
30 000 à 99 999 hab.	140h	140h	35h
+ de 100 000 hab.	140h	140h	52h30

N.B. :
- Le montant maximum du temps d'absence (autorisations d'absence + crédits d'heures) ne peut dépasser la moitié de la durée légale du travail pour une année.
- Les élu-e-s qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction et qui peuvent justifier d'une diminution de rémunération du fait des autorisations d'absence ou crédits d'heures, peuvent bénéficier d'une compensation financière de la part de la commune ou de l'organisme auprès duquel ils la représentent (max 72 h x 1,5 Smic horaire soit, au 1er juillet 2007, 911,52 € par an).

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 4

Des maires écologistes à l'avant-garde du développement durable (suite)

Françoise Dedieu-Casties
Maire de Lacaugne (31)

« Lacaugne est un village d'environ 200 habitants situé à une quarantaine de kilomètres de Toulouse. Je viens d'y entamer mon troisième mandat de maire : j'ai été élue à cette fonction dès 1995 et je salue l'ouverture d'esprit de mes concitadins qui ont alors choisi une femme écologiste. Dans une si petite commune, toutefois, le scrutin n'est guère politisé : il faut surtout savoir montrer sa disponibilité sans trop bousculer les habitudes. Mon prédécesseur, par exemple, faisait en sorte que Lacaugne reste en quelque sorte figé, avec sa population propriétaire et souvent retraitée de l'agriculture. Il ne favorisait l'installation d'aucun nouvel habitant.

Notre ambition est tout autre. Nous croyons qu'il faut redynamiser cette petite commune rurale, et nous nous y employons. L'école du village a par exemple été rouverte en 2003, dans le cadre d'un projet intercommunal. Nous souhaitons faire venir de nouveaux habitants, plus jeunes – 250 habitants serait une population idéale à la fin de cette mandature -, y compris en développant le logement locatif ou social. A cette fin, nous participons à un programme de construction de logements sociaux, en partenariat avec une société privée et le Conseil régional de Midi-Pyrénées, qui a développé un financement « Habitat durable pour tous » : il s'agit de 5 logements construits en paille et en bois, sur un mode expérimental, en collaboration avec une école d'architecture. Lacaugne accueillera d'ailleurs bientôt une Maison de l'artisanat, du bâtiment et de l'environnement, qui sera un lieu d'information, de formation et de sensibilisation pour tou-te-s sur la qualité environnementale dans le bâtiment.

Si notre projet est un projet de croissance, nous souhaitons en effet maîtriser notre développement. Sur les 600 hectares de surface communale, une large partie doit rester dédiée à l'agriculture et aux espaces naturels, que nous souhaitons protéger. Notre réflexion sur l'habitat se tient dans ce cadre. Et compte tenu de la taille de notre commune et de ses faibles ressources fiscales, elle ne peut aboutir qu'en partenariat avec des structures plus vastes : communauté de communes du Volvestre (bassin de 16 552 habitants), pays du Sud toulousain (67 000 habitants). J'exerce des fonctions de vice-présidente dans ces deux structures, et je suis aussi présidente de l'Agence régionale de l'environnement – ce qui me dote également de solides contacts à la Région. Cet ancrage écologiste et ces liens avec des institutions plus vastes me semble être la condition indispensable du développement durable pour une petite commune comme la nôtre ».

Jean-François Caron
Maire de Loos-en-Gohelle (62)

« Loos-en-Gohelle est une petite commune de 7000 habitants dans le Pas-de-Calais, avec une histoire minière très affirmée. La population est culturellement ouvrière, fortement ancrée à gauche. Il y avait ici autrefois sept puits de mine, qui ont laissé 30 % de la surface de la ville en friches industrielles. C'est donc à un gros problème de reconversion économique, mais aussi urbanistique, que nous sommes confrontés. Par exemple, 1 100 logements miniers ont été détruits dans la ville ces vingt dernières années.

Ma famille est politiquement impliquée dans l'histoire communale. Plusieurs de mes aïeux ont été syndicalistes ou élus socialistes du conseil municipal. Mon arrière-grand-père avait appelé ses enfants Danton, Juvénal, Rosa, Eglantine, Louise-Michèle et Voltaire, ce qui donne une idée de l'ambiance familiale dans laquelle je suis né. Je suis donc héritier d'une lignée très sociale mais ma sensibilité personnelle a toujours été écologiste. J'ai été élu conseiller municipal en 1995, puis maire en 2001, et je suis conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais depuis 1992.

Pour mettre en oeuvre la nécessaire reconversion de la commune, nous avons décidé d'en faire une ville pilote du développement durable. Depuis six ans, tout est construit en haute qualité environnementale. Les eaux pluviales sont systématiquement triées et récupérées. Les habitants sont le plus étroitement possible associés à la transformation de leur ville : 200 réunions publiques se sont tenues depuis 2001, pas un projet d'aménagement ne passe sans avoir été travaillé en réunion avec la population. Nous avons mis en place un droit d'initiative des habitants pour leur quartier : lorsque ceux-ci soumettent un projet, il est discuté avec la municipalité et peu à peu se met en place un mécanisme « 50/50 » où la Ville fournit un financement ou un équipement (jardinières par exemple) dont les habitants assurent ensuite l'entretien et le fonctionnement.

Notre démarche est vraiment très expérimentale : nous sommes la première ville de France à avoir instauré une mesure d'empreinte écologique des politiques publiques, et nous réfléchissons à des indicateurs de bien-être… En 2008, j'ai été réélu au premier tour avec 82,1 % des voix (alors que 40% des votes s'étaient portés sur Nicolas Sarkozy en 2007), et nous constatons que notre ville est attractive ; aussi bien pour les habitants des communes environnantes que pour les architectes, urbanistes ou décideurs politiques et administratifs qui viennent régulièrement nous rendre visite afin de voir à quoi ressemble de l'écologie en actes ».

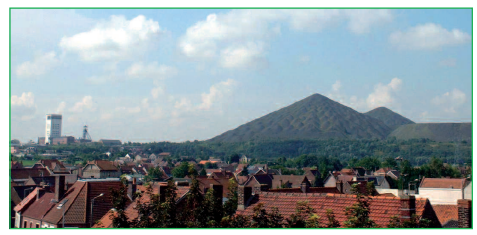

STATUT DE L'ÉLU-E LOCAL-E (suite)

La cessation de l'activité professionnelle pour l'exercice du mandat et la protection sociale

Certain-e-s élu-e-s peuvent choisir d'interrompre leur activité professionnelle pour se consacrer exclusivement à l'exercice d'un (ou plusieurs) mandat(s). Ce droit est actuellement reconnu au profit des maires, adjoint-e-s au maire des communes de plus de 20.000 habitants, président-es des communautés, vice-président-e-s des communautés de communes de plus de 20 000 habitants, vice-président-e-s des communautés d'agglomération et communautés urbaines, président-e-s des « syndicats mixtes ouverts » associant exclusivement des collectivités territoriales et des groupements de collectivités, vice-président-e-s des « syndicats mixtes ouverts » associant exclusivement des collectivités territoriales et des groupements de collectivités (+ de 20 000 habitants), président-e-s et vice-président-e-s des conseils généraux et régionaux.

Cessation de l'activité professionnelle

- Elu-e-s salarié-e-s : Le droit à suspension du contrat de travail est réservé aux salarié-e-s justifiant d'une ancienneté supérieure à un an. L'élu-e désireux de suspendre son contrat de travail doit en informer l'employeur par lettre recommandée avec avis de réception. La suspension du contrat de travail prend effet quinze jours après cette notification. A l'expiration du mandat, il peut demander à reprendre son activité professionnelle et retrouver, dans les deux mois, un emploi analogue assorti d'une rémunération équivalente. Il bénéficie alors de tous les avantages acquis par les salariés de sa catégorie pendant la durée de son mandat.

- Elu-e-s fonctionnaire-s : Les élu-e-s fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités peuvent bénéficier, pour l'exercice de leur mandat et à leur demande, d'une mise en disponibilité de plein droit ou d'un détachement de plein droit.

Protection sociale

Les élu-e-s salarié-e-s ayant fait le choix de suspendre leur activité professionnelle sont affiliés au régime général de Sécurité sociale (pour les prestations des assurances maladie, maternité et invalidité) lorsqu'ils ne relèvent plus, à titre obligatoire, d'un régime de sécurité sociale. Ces élu-e-s sont également affilié-e-s à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale lorsqu'ils n'acquièrent aucun droit à pension au titre d'un régime obligatoire d'assurance vieillesse. L'IRCANTEC jouant alors le rôle de caisse de retraite complémentaire, il est interdit à ces élu-e-s de cotiser à un des régimes de retraite par rente prévus par la loi du 3 février 1992 (voir 12. « La retraites des élu-es »).

La formation des élu-e-s

L'article L.21 23-12 du CGCT dispose que « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des communautés de communes.

Mise en oeuvre du droit à la formation des élu-e-s par les collectivités

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les communes membres d'un EPCI peuvent transférer à ce dernier la compétence « formation ». Ce transfert entraîne alors de plein droit la prise en charge par le budget de l'EPCI des frais de formation. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur. Ces frais sont plafonnés à 20 % du montant total des indemnités de fonction. Les frais de formation comprennent les frais de déplacement (transport, hébergement et restauration), les frais d'enseignement, la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus (justifiée par l'élu-e et plafonnée à 18 x 8 h x 1,5 Smic horaire par élu-e et pour la durée du mandat).

Obligations des employeurs

Les élu-e-s salarié-e-s, fonctionnaires ou contractuel-le-s, ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent. … *(suite page suivante)*

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 5

Des adjoint-e-s pour changer la ville

Avec environ 400 adjoint-e-s aux maires sur l'ensemble du territoire national, les élu-e-s écologistes occupent une place non négligeable dans les exécutifs municipaux. Force d'appoint plus souvent que majoritaires, ils et elles doivent composer avec des situations diverses pour faire entendre leur différence afin de changer la ville. Tour d'horizon à Nantes, Toulouse et Fontenay-sous-Bois, avec un petit détour par Paris où les anciens adjoint-e-s écologistes font le pari de la transmission de leur expérience aux nouveaux.

Elisabeth Belaubre
Adjointe au Maire de Toulouse,
en charge de l'environnement, de la santé et de la restauration

« Toulouse, quatrième commune de France par sa population sur une superficie supérieure à cellede Paris, est une très grande ville. Gérée par la droite pendant plus de trente ans, la municipalité a laissé à l'abandon la plupart des problèmes environnementaux. L'explosion de l'usine AZF, en septembre 2001, n'a fait que révéler l'existence de deux ou trois sites industriels très dangereux. Sans compter l'existence de pylônes à rayonnement électromagnétique en pleine ville, et surtout le problème des transports : Toulouse détient là le bonnet d'âne des grandes villes de France. Le réseau de transports en commun est si inefficace que la plupart des Toulousains prennent leur voiture, les rues et boulevards sont constamment embouteillés. Il y a donc urgence à mettre en oeuvre une politique environnementale efficace.

Notre poids au sein de la majorité municipale – 4 adjoints plus 4 autres conseillers, sur un total de 69 où le PS n'est pas majoritaire à lui seul – nous permet d'avancer. D'autant que nos relations sont pour l'heure très bonnes avec le maire Pierre Cohen. Avec lui, et avec l'adjoint communiste en charge de la mobilité et des déplacements, nous sommes en train d'organiser les Assises de la Mobilité en vue d'interroger les habitants sur ce que serait un maillage pertinent de transports en commun. Je me suis déjà attelé au dossier du déplacement des pylônes électromagnétiques, et à celui de la dépollution de l'air, avec les encouragements explicites du maire. Enfin, en récrivant dès à présent le cahier des charges des appels d'offres d'approvisionnement de la cuisine centrale, j'ai déjà pu commencer à mettre en oeuvre un chantier qui me tient à cœur : la conversion progressive en bio des 25 000 repas que la municipalité sert chaque jour dans les écoles et ce, à l'aide d'un partenariat avec la Région Midi-Pyrénées et la Chambre départementale d'agriculture en vue du développement de la filière bio dans la région toulousaine. »

Laurence Abeille
Adjointe au Maire de Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) chargée de l'urbanisme

« Fontenay-sous-Bois est une ville coupée en deux, géographiquement d'abord par une colline et historiquement aussi, avec un côté ancien, vers le Bois de Vincennes, et un secteur urbanisé dans les années 1970. Le secteur ancien, qualifié souvent de « bourgeois », est composé d'un habitat en fait assez mélangé : du grand luxe le long du Bois mais aussi des immeubles collectifs anciens et dégradés, des petits pavillons modestes. L'évolution politique de ce secteur se fait à gauche, avec l'arrivée d'une population assez « bobo », quittant Paris où le foncier est trop cher. Le secteur plus récent est typique de l'urbanisme de « tours et dalles », plutôt bien conservé, bastion du parti communiste.

Fontenay est une ville dirigée par le PC depuis 1965. Le PS est affaibli depuis des années dans sa co-gestion sans démarcation avec le PC. Les Verts étaient dans l'opposition avec 2 élus dans la précédente mandature ; après la décision PS de faire une liste d'union générale au premier tour, nous avons cette fois-ci tenté le coup dans la majorité municipale. Le Maire m'a proposé d'être adjointe à l'urbanisme, ce qui m'a un peu surprise car j'avais beaucoup combattu le PLU voté il y a un an. J'ai évidemment accepté ; c'est dans une ville de 50 000 habitants, une fonction très importante et le sujet me passionne.

Notre groupe de 5 élus Verts, avec également un adjoint à l'écologie, nous permet d'intervenir dans quasiment tous les domaines, d'autant que nos trois conseillers délégués s'occupent des circulations, des questions économiques et du sport. Je crois que nous avons commencé à démontrer l'importance de notre présence… par notre présence, et par notre volonté de travailler de manière transversale, ce qui n'est pas dans les habitudes ! Mais **c'est bien sûr avant les élections, dans le travail sur le programme, que nous avons marqué l'arrivée des Verts**, avec des points forts sur les questions énergétiques, les transports collectifs, la place des piétons et des vélos… En-dehors des tracasseries matérielles, je n'ai pas (encore !) rencontré de difficultés politiques. Je crois que le maire, outre conserver sa mairie, souhaite réellement mettre en œuvre des politiques écologistes car il sait que la population est, enfin, devenue exigeante sur ces questions. »

STATUT DE L'ÉLU-E LOCAL-E (suite)

… Les élu-e-s salarié-e-s doivent faire une demande écrite à leur employeur au moins 30 jours avant le stage en précisant la date, la durée du stage et le nom de l'organisme de formation agréé par le ministre de l'Intérieur. L'employeur privé accuse réception de cette demande. S'il n'a pas répondu 15 jours avant le début du stage, la demande est considérée comme accordée.
Après avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, la demande peut aussi être refusée, à condition d'être motivée et notifiée à l'intéressé. Si l'élu salarié renouvelle sa demande 4 mois après la notification d'un premier refus, l'employeur est obligé de lui répondre favorablement.
Les élus fonctionnaires ou contractuels sont soumis au même régime mais les décisions de refus doivent être communiquées avec leur motif à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit cette décision.
Dans tous les cas, l'organisme dispensateur de formation doit délivrer à l'élu-e une attestation constatant sa fréquentation effective, que l'employeur peut exiger au moment de la reprise du travail.

La dotation particulière « élu-e local-e »

L'article 42 de la loi du 3 février 1992 (article L.2335-1 du CGCT) a créé au profit des « petites communes rurales » une dotation particulière prélevée sur les recettes de l'Etat et déterminée, chaque année, en fonction de la population de ces communes ainsi que de leur potentiel fiscal, et destinée à assurer « les moyens adaptés à la mise en oeuvre de la présente loi et à contribuer à la démocratisation des mandats locaux ».

Sont éligibles à cette dotation toutes les communes de métropole répondant à deux critères cumulatifs :

~ avoir une population recensée, majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située dans une aire d'accueil aménagée des gens du voyage, inférieure à 1 000 habitants

~ avoir un potentiel financier par habitant inférieur à 1,25 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 1 000 habitants (soit, en 2007, inférieur à 662,657 €).

Sont également éligibles à cette dotation toutes les communes ou circonscriptions territoriales situées dans les DOM, en Polynésie Française, à Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon ou Wallis et Futuna, dont la population recensée, majorée d'un habitant par résidence secondaire, est inférieure à 5 000 habitants.

En 2007, les communes répondant aux critères énoncés ci-dessus, soit 23 707 communes de métropole et d'outre mer, perçoivent, en une fois, la somme de 2 617 €.

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 6

Des adjoint-e-s pour changer la ville (suite)

Catherine Choquet
Adjointe au Maire de Nantes chargée de la petite enfance, de la santé et des personnes handicapées

« L'écologie politique progresse à Nantes. Les Verts ont obtenu 10 conseillers municipaux à l'élection de 2008, dont 4 adjoint-e-s et 3 vice-président-e-s de la communauté urbaine. Ce résultat fait de nous la deuxième force de la majorité municipale devant le PC avec ses 5 élus, mais loin derrière le PS qui garde la majorité absolue. Nos responsabilités progressent également, mais nos relations avec nos partenaires sont délicates : nous devons constamment prouver notre utilité par un ardent travail de terrain et nos scores locaux, y compris aux cantonales, sont examinés de près par le PS. Les discussions ont lieu le plus souvent de façon bilatérale avec le maire Jean-Marc Ayrault, qui concède ou refuse au cas par cas plus qu'il n'organise un véritable débat avec toute la majorité.

Sur deux points notamment, notre vision est différente de celle du PS : l'extension du port de l'estuaire de la Loire, et surtout le transfert sur un autre site de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes (sud de Nantes). Là où les socialistes estiment ce transfert nécessaire, en vue de faire un aéroport plus important qui génère des emplois et confère à Nantes un statut de grande ville à l'échelle européenne, nous privilégions une réorientation de la piste actuelle, opération qui devrait suffire à absorber l'augmentation du trafic tout en préservant l'environnement. François de Rugy, nouveau député Vert de Loire-Atlantique, nous soutient dans cette démarche, également appuyée par un collectif regroupant des associations de riverains et des associations nationales de protection de l'environnement, dont la Ligue de protection des oiseaux. »

Les « Ateliers de transmission et de partage » à Paris : un passage de témoin collectif aux nouveaux adjoints et aux militants

Yves Contassot avec la Députée Martine Billard

Après un résultat électoral 2008 (6,7 % des voix) inférieur à celui de 2001, les Verts comptent à Paris quatre adjoints : Denis Baupin (développement durable, environnement et plan climat), Véronique Dubarry (personnes en situation de handicap), Fabienne Giboudeaux (espaces verts) et Christophe Najdovski (petite enfance). Ceux-ci reprennent souvent des compétences dévolues à d'autres adjoints Verts dans la précédente municipalité. Yves Contassot, ancien adjoint chargé de l'environnement, de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets, explique cette transmission du savoir-faire acquis de l'expérience.

Les résultats aux municipales à Paris se traduisent par une diminution du nombre d'élu-e-s et de maires adjoint-e-s. Les Verts n'ont plus que 4 adjoint-e-s au maire de Paris contre 7 au début du mandat précédent. Certaines délégations tenues dans l'ancien mandat sont reprises par des socialistes tandis que d'autres restent entre les mains des Verts : handicap, espaces verts, environnement. Il aurait été dramatique que tout le travail effectué pendant sept ans soit perdu ou oublié de la mémoire collective des Verts Paris. C'est pourquoi deux adjoint-es sortant-e-s ont organisé des « Ateliers de transmission et de partage » des expériences, des savoirs et des outils.

Ouvertes à tou-te-s les adhérent-e-s, ces réunions ont pour objectif de faire le point sur les réalisations déjà effectuées dans leurs domaines de compétence, de voir quelles ont été les difficultés rencontrées (arbitrages budgétaires par Delanoë, gestion des services municipaux…) et d'évaluer les enjeux pour les prochaines années, notamment au regard du programme Vert pour les municipales.

Ces ateliers ne remplacent pas le passage de témoin avec les élus en charge de poursuivre le travail, mais ils le complètent en élargissant au plus grand nombre ce partage de savoirs. Cette transmission militante de connaissance peut être utile pour tout le parti Vert parisien et constituer une nouvelle façon de travailler entre élu-e-s et non élu-e-s. Trop souvent les élu-e-s sont convaincu-e-s que leur travail est connu des adhérent-e-s qui constituent des relais d'opinion vis-à-vis des citoyens. Or la réalité est parfois très différente car absorbé-e-s par la volonté de mettre en oeuvre le programme Vert, les élu-e-s ne prennent pas toujours le temps de faire partager leur travail par le plus grand nombre.

Ces ateliers ont pour ambition d'amorcer une nouvelle façon d'agir collectivement et de réduire les césures entre élu-e-s et adhérent-e-s. Manifestement cela semble marcher puisque des éluEs d'arrondissement s'engagent dans le même processus.

Yves Contassot

STATUT DE L'ÉLU-E LOCAL-E (suite)

Les indemnités de fonction

Les indemnités de fonction des maires, adjoint-e-s et conseillers municipaux

« Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites » mais donnent lieu au versement d'indemnités de fonction. L'indemnité de fonction est soumise à la CSG, à la CRDS, à une cotisation retraite obligatoire, éventuellement à une cotisation de retraite complémentaire et est imposable dans certaines limites. Elle ne peut être soumise à cotisations URSSAF (sauf cessation d'activité professionnelle pour l'exercice du mandat) ; elle est compatible avec le versement d'allocations chômage, d'allocations versées dans le cadre des conventions de pré-retraite progressive et d'allocations spéciales du fonds national de l'emploi ;
elle ne peut empêcher le versement d'allocations retraite au titre d'une activité professionnelle passée.
Lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son renouvellement. Dans la limite des taux maxima (pourcentages de l'indice 1015), le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoint-e-s et aux conseillers municipaux. Toutefois, dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité allouée au maire est fixée automatiquement à son taux maximal, sauf si le conseil municipal en décide autrement. Les indemnités maximales susceptibles d'être octroyées aux adjoint-e-s représentent, en moyenne, 40 % du montant de l'indemnité susceptible d'être allouée au maire. Les conseillers municipaux peuvent bénéficier d'indemnités qui doivent s'inscrire dans l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maire et adjoint-e-s.
Les élu-e-s bénéficiant d'une indemnité de fonction et poursuivant une activité professionnelle, qui, pour cause de maladie, de maternité, de paternité ou d'accident, ne peuvent exercer effectivement leurs fonctions, se voient verser une indemnité dont le montant est au plus égal à la différence entre l'indemnité qui leur était allouée antérieurement et les indemnités journalières versées par leur régime de protection sociale.
Un-e élu-e municipal-e qui détient plusieurs mandats ou qui, en tant qu'élu-e, représente sa collectivité au sein de divers organismes ou établissements publics locaux ne peut percevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total d'indemnité supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire (soit 8 100,48 € bruts par mois au 1er février 2007).

Indemnités brutes mensuelles max. des maires et adjoint-e-s à partir du 01/02/07

Population	Maires	Adjoint-e-s
< 500	632,85 €	245,69 €
500 à 999	1 154,02 €	307,12 €
1 000 à 3 499	1 600,73 €	614,23 €
3 500 à 9 999	2 047,45 €	818,98 €
10 000 à 19 999	2 419,72 €	1 023,73 €
20 000 à 49 999	3 350,38 €	1 228,47 €
50 000 à 99 999	4 094,90 €	1 637,96 €
100 000 à 200 000	5 397,83 €	2 456,94 €
> 200 000	5 397,83 €	2 698,91 €
Paris, Lyon, Marseille	5 397,83 €	2 698,91 €

Conseillers municipaux des communes de + 100 000 habitants : 223,36 €
Les conseils municipaux de certaines communes (chefs-lieux de département, de canton, d'arrondissement, touristiques, thermales ou attributaires de la DSU au cours de l'un au moins des trois exercices précédents) peuvent, dans des limites bien précises, octroyer des majorations d'indemnités de fonction aux élu-e-s.

Les indemnités de fonction des élu-e-s intercommunaux

Le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 précise les montants maximums des indemnités de fonction des président-e-s et vice-président-e-s des EPCI. Les délégué-e-s des communes au conseil d'une communauté d'agglomération ou au conseil sont indemnisables, mais la loi n'a prévu aucune indemnité de fonction pour les délégué-e-s des communautés de communes.
Indemnités brutes mensuelles max. des présidents et vice-présidents de communautés de communes et syndicats d'agglomération nouvelle à partir du 01/02/07

Population totale	Président-e	Vice-Président-e
< 500	474,64 €	184,27 €
500 à 999	865,51 €	230,43 €
1000 à 3 499	1 200,55 €	460,49 €
3500 à 9 999	1 535,59 €	614,23 €
10000 à 19 999	1 814,79 €	767,98 €
20000 à 49 999	2 512,78 €	920,61 €
50000 à 99 999	3 070,80 €	1 228,47 €
100 000 à 199 999	4 048,37 €	1 842,71 €
> 200 000	4 048,37 €	2 024,00 €

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 7

Opposition municipale : honneur aux vaincus !

Dans les conseils municipaux des grandes villes comme Grenoble ou Marseille, des conseillers d'opposition écologistes résistent, encore et toujours. Mieux : leur poids local avéré, conjugué à l'arithmétique électorale particulière de certaines agglomérations, leur confèrent un véritable pouvoir d'action.

Michèle Poncet-Ramade, dans l'action avec la Fédération des Elus Ecologistes

Michèle Poncet-Ramade
Conseillère municipale de Marseille (opposition)

« Marseille, c'est une ville pauvre, sale, située en bord de mer donc avec beaucoup de gens qui arrivent du Sud. Ecologiquement, c'est une catastrophe. La ville s'étire sur 52 km de littoral, les calanques sont merveilleuses mais la préservation de cet environnement est bien la dernière préoccupation de la municipalité, qui privilégie l'immobilier. Depuis 1995, le maire est en effet Jean-Claude Gaudin (UMP), réélu pour un troisième mandat en mars dernier. Sous sa mandature, la ville a beaucoup changé, mais pas en bien.

En 2008, les Verts ont abordé l'élection municipale en voie de convalescence, après la défection de Jean-Luc Benahmias pour le Modem. Nous avons fait alliance dès le 1er tour avec le PS emmené par Jean-Noël Guérini, même si la tentation était forte de nous présenter en autonomes pour reconstruire notre identité face au Modem – d'autant qu'au second tour, les socialistes ont également fait alliance avec le centre. Finalement, nous nous en sortons avec 6 conseillers municipaux sur 101, ce qui est en fait beaucoup car Gaudin n'a une majorité que de deux voix sur la gauche : il suffit d'un ou deux absents pour que tout bascule. Et à la Communauté urbaine, présidée elle par le socialiste Eugène Caselli, nos 5 conseillers communautaires (sur 157) pèsent également de tout leur poids.

A la ville comme à la communauté, nous avons donc un pouvoir immense, si nous savons bien l'utiliser. Il va falloir jouer tous les coups serrés. En ce début de mandature le principal enjeu à Marseille, c'est la gestion des déchets, et cette compétence revient à la communauté. Aujourd'hui, tous les déchets sont amenés à Entressen, dans la plus grande décharge d'Europe. La base de notre contrat d'alliance avec Guérini, c'est le refus de l'implantation d'un incinérateur – déjà en cours de construction, prévu pour 2009 - dans la zone de Fos-sur-mer, qui est déjà extrêmement polluée. En lieu et place, nous prônons l'accélération du tri sélectif et la méthanisation, avec recrutement de personnel en ce sens. Les socialistes tiendront-ils leur parole ? Si ce n'est pas le cas, nous saurons nous opposer. »

Slimane Tirt
Conseiller municipal de Roubaix, vice-président de la Communauté urbaine de Lille

« Roubaix est une ville de près de 100 000 habitants, qui s'est développée au XIX[ème] siècle dans la monoindustrie textile, qui a beaucoup souffert de son déclin. Aujourd'hui, le taux de chômage réel avoisine les 30 %, l'urbanisme et l'habitat des quartiers sont dégradés avec des logements en courées ou sur rue devenus vétustes et insalubres. Ils ont accueilli en nombre les populations immigrées maghrébines et africaines. Fief du socialisme municipal et de la SFIO, la ville est passée à droite en 1983. Le FN a connu une très forte progression depuis. Pour moi, il s'agit d'un prototype de ville non-durable, avec des rapports d'exploitation extrêmement rudes, même si le patronat roubaisien a historiquement su faire preuve d'ouverture et bien qu'il existe des relations chaleureuses entre les gens.

Le groupe local des Verts existe depuis 1988. Le grand défi pour nous ici est de construire une écologie populaire, de savoir montrer qu'écologie et social sont les deux facettes d'une même pièce, avec en plus l'élargissement à tous les habitants, y compris les immigrés, de la participation politique. Face à une population à faibles revenus et à priori éloignée des préoccupations écologiques, nous nous sommes attelés à cette tâche en menant une campagne de terrain fondée sur le contact direct avec les gens : porte-à-porte, sorties d'école… nous sommes entrés dans une véritable logique de mission vis-à-vis des quartiers populaires. Non sans résultat : près de 14 % des voix au premier tour, et 18 % au second tour lors de municipales 2008 qui ont vu la gauche emmenée par le PS s'allier avec l'ancienne opposition de droite recyclée sous étiquette Modem.

Nous devons faire entendre notre voix au conseil municipal dans l'opposition et surtout élargir notre base militante pour faire croître le message écologique dans la ville. Mon poste de vice-président de la Communauté urbaine de Lille métropole en charge de l'espace naturel métropolitain me permet aussi d'actionner des leviers pour transformer les quartiers populaires à Roubaix. »

Maryvonne Boileau
Conseillère municipale de Grenoble (opposition)

« Grenoble est une ville de 160 000 habitants, composée de couches sociales diverses avec un poids important du secteur public université/recherche (50 000 étudiants pour une agglomération de 400 000 habitants). Elle a aussi de nombreux quartiers d'habitat social qui accueillent des familles aux revenus précaires : près de la moitié des ménages de la ville sont totalement ou partiellement exonérés d'impôts locaux.

Après deux mandats d'une majorité de gauche et écologiste, le maire PS a décidé de se séparer des écologistes et de les remplacer par le Modem et une partie de la droite. Le premier tour a donné 42 % à la liste du maire sortant, et au second tour une triangulaire a opposé le maire sortant (48 %), la droite UMP (29 %) et les écolos (22.5 %). Nous avions dit que nous préférions "l'amertume au déshonneur d'une alliance contre nature", et maintenant nous sommes entrés en résistance pour maintenir les acquis de 13 années de mandat d'une majorité de gauche et écologiste.

Une écologiste d'opposition peut dès aujourd'hui être vigilante pour éviter les dérives que Grenoble a connues dans le passé (époque Carignon) ; s'opposer à des projets ruineux, inutiles et pollueurs (autoroute urbaine) ; continuer d'apporter l'information aux Grenoblois (nous préparons tous les conseils municipaux par une réunion publique préalable) ; surtout, **être une force de proposition alternative**. Par exemple, nous avons proposé déjà deux vœux, un pour interpeller les autorités concernant l'atteinte aux droits de l'homme au Tibet et en Chine. Un voeu vient d'être voté avec la majorité en place sur les suppressions de postes dans l'éducation nationale. Mieux encore, nous avons apporté des amendements à une délibération de renouvellement urbain d'un quartier d'habitat social, dont plusieurs points ont été retenus par la majorité. »

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 8

Départements et intercommunalité

Peu visibles auprès du grand public, les conseillers généraux et les élu-e-s intercommunaux doivent pourtant m soutien aux acteurs économiques locaux. Autant de domaines où les élu-e-s écologistes, qu'ils soient minoritair

Jean-Marc Massin
Conseiller général de Sainte-Savine (Aube)

« L'Aube est un département culturellement conservateur, fortement nucléarisé, où le niveau des salaires est inférieur de plus de 20 % à la moyenne nationale (en raison d'une importante activité de bonneterie). Mon action s'inscrit dans un canton péri-urbain surtout peuplé de classes moyennes. J'ai été élu une première fois en 2001 suite à un accord Verts/PS comme maire adjoint à la sécurité et comme conseiller général en charge du social et de l'éducation.

Ma réélection en 2008 s'explique par la poursuite de bonnes relations avec le PS et par mon bilan – notamment un contrat local de sécurité qui a permis de mieux prévenir la délinquance ainsi que la mise en place d'une charte de développement durable.

Ensuite, j'ai fortement occupé le terrain avec mon équipe pour parler avec les habitants de projets emblématiques : continuité du soutien au parc éolien, implantation de l'agriculture raisonnée en s'appuyant sur l'extension de la zone d'appellation champagnes qui concerne certaines communes de ma circonscription… Au cours de ce deuxième mandat, je vais poursuivre sur la voie pragmatique qui a été la mienne jusqu'à présent. J'ai intégré la commission environnement au sein du Conseil général pour promouvoir les éco-lotissements et une charte de l'environnement prévoyant la densification du réseau de pistes cyclables, la mise en place de voies réservées aux bus, la promotion de l'énergie solaire et de l'utilisation du chanvre (l'Aube en est le premier producteur européen !). Il s'agit de parier sur un développement économique endogène utilisant des ressources locales.

La difficulté principale, c'est ma relative solitude. Je manque de relais, au niveau associatif et politique. Dans ces conditions, j'ai passé et je passe encore beaucoup de temps à faire autre chose que de l'écologie, mais c'est indispensable pour rendre celle-ci crédible. Mes administrés savent désormais que je ne suis pas qu'un petit homme vert ! ».

Nicole Guilhaudin
Conseillère générale de Chambéry-Sud (Savoie)

« Le territoire dont j'ai la charge compte près de 11 000 habitants. Traditionnellement situé à droite, le canton de Chambéry-Sud souffre d'un réel problème de lisibilité quant au rôle des conseillers généraux (les administrés connaissent beaucoup mieux les attributions de la Région). En 2001, je m'étais déjà présentée (sans accord avec le PS) et j'étais passée devant leur candidat au premier tour. Cette année, j'ai reçu un soutien PS-PRG et j'ai remporté le 2ème tour avec dix points d'avance sur le candidat Modem soutenu par l'UMP, qui tenait le canton depuis vingt ans. Ma campagne a reposé sur la proximité et l'écoute, que je pratiquais déjà depuis mon précédent mandat d'adjointe au maire de Chambéry, chargée de la démocratie participative. J'ai axé mon programme sur le triptyque emploi, pouvoir d'achat et réchauffement climatique. En prenant appui, notamment, sur le soutien aux acteurs économiques pour montrer que l'on peut créer des emplois locaux tout en luttant contre le réchauffement climatique : en Savoie, on répertorie aujourd'hui 1 000 emplois de proximité créés sur des secteurs d'avenir (solaire, bois, traitement des déchets…) qu'il faut développer au sein de véritables filières économiquement durables.

Je siège désormais au sein de la commission Transports et aménagement du territoire du Conseil général (CG). Etant dans la minorité, c'est à moi de tisser les liens nécessaires avec des membres de la majorité et les différents services du CG pour faire avancer les choses. C'est une question de tactique. Je suis intervenue, par exemple, dans la commission permanente chargée des restructurations dans les collèges en demandant si les cahiers des charges comportent des critères environnementaux. Dans ce département, le terrain est quasi vierge en matière de développement durable, qui reste cantonné au niveau des discours d'intention ou de l'exemplarité. **En tant qu'élue écologiste, mon rôle est d'accompagner le passage à l'opérationnel pour le plus grand nombre** ».

STATUT DE L'ÉLU-E LOCAL-E (suite)

Les remboursements de frais

En plus des indemnités de fonction, la loi accorde aux élu-e-s locaux le remboursement de certains frais particuliers dans 7 cas précis. Dans tous ces cas, ces remboursements sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées.

1. Exécution d'un mandat spécial, ou frais de mission

La notion de mandat spécial exclut les activités courantes de l'élu-e et doit correspondre à une
opération déterminée (organisation d'un festival, exposition..) et limitée dans sa durée.

2. Déplacement des membres du conseil municipal
Pour se rendre à des réunions dans des instances où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors de son territoire. Les élu-e-s en situation de handicap peuvent bénéficier du remboursement des frais spécifiques qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions ayant lieu sur et hors du territoire de la commune.

3. Déplacement des membres des conseils ou comités d'EPCI
Sous certaines conditions, pour des réunions se déroulant dans une commune autre que la leur.

4. Aide à la personne des élus municipaux et intercommunaux
Les conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction peuvent bénéficier d'un remboursement par la commune, après délibération du conseil municipal, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagés en raison de leur participation à des réunions communales et intercommunales. Les membres des conseils de communauté de communes sont exclus de ce dispositif.

5. Frais exceptionnels d'aide et de secours engagés personnellement par les élu-e-s
Les dépenses de ce type engagées en cas d'urgence par le maire ou un-e adjoint-e sur leurs deniers personnels peuvent être remboursées après délibération du conseil municipal.

6. Octroi de frais de représentation aux maires
Réservée aux seuls maires, votée par le conseil sur les ressources ordinaires de la commune, cette indemnité facultative a pour objet de couvrir les dépenses supportées par le maire dans l'exercice de ses fonctions : réceptions, manifestations…

7. Déplacement des élus départementaux et régionaux
Indemnité de déplacement et remboursement des frais de séjour engagés pour prendre part aux réunions de leur assemblée délibérante (y compris commissions, organismes…) dont ils font partie. Les membres de conseil général ou régional en situation de handicap peuvent bénéficier du remboursement des frais spécifiques qu'ils ont engagés pour l'exercice de leur mandat.

Les attributs de fonction

Le costume de maire
Le port du costume de maire, quoique tombé en désuétude, est en théorie obligatoire dans les cérémonies publiques et « toutes les fois que l'exercice de la fonction peut rendre ce signe distinctif de son autorité » (décret du 1er mars 1852). Ce costume se compose d'un « habit bleu, broderie en argent, branche d'olivier au collet, parements et taille, baguette au bord de l'habit, gilet blanc, chapeau français à plumes noires, ganse brodée en argent, épée argentée à poignée de nacre, écharpe tricolore avec glands à franges d'or ».

L'écharpe de maire
« Les maires portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice des fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif de leur autorité » : célébration de mariages, sommations en vue de disperser les attroupements…
« Les adjoint-e-s portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent dans l'exercice de leurs fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire, et lorsqu'ils remplacent ou représentent le maire ».
« Les conseillers municipaux portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent lorsqu'ils remplacent le maire ou lorsqu'ils sont conduits à célébrer des mariages ».
« L'écharpe tricolore peut se porter, soit en ceinture, soit de l'épaule droite au côté gauche. »

Carte d'identité de maire ou d'adjoint
Les maires et les adjoint-e-s en exercice peuvent obtenir une carte d'identité à barrement tricolore délivrée par le préfet en vue de justifier de leur qualité, notamment lorsqu'ils agissent comme officier de police judiciaire. Quand le titulaire cesse ses fonctions d'élu-e, il doit renvoyer sa carte à la préfecture.

Autres signes distinctifs
Le maire peut arborer à son vêtement un « insigne officiel » facultatif, créé par le décret du 22 novembre 1951. Mais l'apposition d'une cocarde tricolore ou d'un insigne aux couleurs nationales sur le véhicule, réservée à certaines autorités nationales en vertu du décret du 13 septembre 1989, lui est strictement interdite sous peine d'amende.

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 9

nunalité : l'écologie pour convaincre

ent pourtant mettre en oeuvre des politiques innovantes en matière d'éducation, de transports, de logement ou de oient minoritaires ou qu'ils occupent des postes stratégiques, peuvent influencer des choix durables.

Michèle Rivasi
Conseillère générale du canton de Valence 1,
vice-présidente du Conseil général de la Drôme

« La Drôme est un département sociologiquement très diversifié (une vallée et de vastes zones rurales). Son taux de chômage, de 9%, est le plus important de la région Rhône-Alpes. Valence-Centre, canton dont je suis en charge, est très urbain et la population y est plutôt aisée. En tous les cas, la dimension environnementale a primé dans le choix d'électeurs très cultivés avec qui j'ai eu beaucoup de contacts durant la campagne. Mon élection repose sur le fait que le conseiller général UMP sortant a été absent du terrain. De plus, le maire sortant de Valence était également très critiqué pour avoir deshumanisé le centre ville en lançant en 2004 des travaux pharaoniques d'aménagement de la voierie. Enfin, la critique portait sur la délégation des services publics (chauffage, eau…) : les Valentinois avaient l'impression que leur ville avait été vendue à Veolia.

Je dois la conquête de mon canton (qui n'avait jamais été remporté par la gauche) à la légitimité que j'ai acquise dans de précédents combats associatifs (en particulier dans le domaine du nucléaire). Je n'avais pas l'image d'un candidat issu d'un parti politique. Qui plus est, la campagne s'est aussi gagnée par un porte-à-porte intensif avec mon équipe. En outre, mon programme repose précisément sur la remise en régie des services publics confiés au privé et à faire de Valence une éco-ville. Mettre en oeuvre un véritable plan climats, un observatoire de l'eau afin d'anticiper les problèmes de sécheresse mais également influer sur la politique des déplacements, premier poste budgétaire du Conseil général, écrire et appliquer une charte de développement durable pour les marchés publics seront mes principaux chantiers. Les obstacles ? A moi de me faire des alliés, et le fait d'être vice-présidente du CG pour ce qui a trait à l'environnement m'aide dans ma tâche. Ce que je veux surtout impulser, c'est une nouvelle méthode de travail, le fait d'étudier les différents projets d'une manière transversale, alors que les commissions sont traditionnellement compartimentées. **Je dois convaincre mes interlocuteurs** que le débat est source de créations et non de conflits et **que le développement durable se construit avec la diversité des structures et des personnes** ».

Gérard Chausset
Adjoint au Maire de Mérignac,
vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux

« La situation politique de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) est assez particulière, puisque la ville centre est administrée par un maire UMP, Alain Juppé, alors que l'agglomération est présidée par le maire PS de Blanquefort, Vincent Feltesse. Celui-ci est à la tête d'une courte majorité de gauche – 61 élu-e-s sur 120 conseillers intercommunaux – au sein de laquelle siègent 8 Verts et apparentés, issus des communes de Bègles, Mérignac, Pessac et Bordeaux. Cette "bouillie politique bordelaise" fait forcément de la CUB un lieu où sont menées des politiques assez consensuelles entre la gauche et la droite, où les Verts ont néanmoins la possibilité de peser fortement : soit en s'opposant – comme à certains projets écologiquement douteux comme le grand contournement routier de Bordeaux, alors que nous souhaitons un contournement ferroviaire –, soit en proposant.

Le rôle d'un-e élu-e intercommunal-e Vert-e est en effet de donner une vision sur une agglomération. Transports, infrastructures… aujourd'hui, les assemblées intercommunales sont dotées de toutes les compétences qui permettent aux écologistes de proposer une amplification des politiques laboratoire qu'ils mettent en place dans les municipalités où ils siègent. A Mérignac, à l'initiative des Verts, la ville a ainsi développé une politique de maîtrise de la consommation d'eau (espaces verts, bâtiments publics, récupération des eaux pluviales…) qui est aujourd'hui reprise par la CUB. En ce sens, nos trois vice-présidences de la communauté – plan climat, déplacements doux et mobilités alternatives, transports de demain – sont cohérentes. Elles doivent nous permettre de proposer une politique avant-gardiste de développement durable à l'échelle de l'agglomération. »

Henri Arevalo
Conseiller municipal de Ramonville, Vice-Président de l'agglomération du SICOVAL

Henri a mené une liste autonome des écologistes dans sa ville de Ramonville.
Le 16 mars la liste obtient 27% des suffrages de la population.

Malgré l'absence de reconnaissance par le PS de la proportionnelle la liste « Entente Ramonville 21 » fusionnera avec la liste de la gauche qui l'emportera au second tour.

Comme le dit Henri : les problèmes écologiques et sociaux sont plus que jamais devant nous, chaque commune doit s'emparer résolument de ces questions. Aujourd'hui au-delà du simple constat ou des déclarations d'intention il faut agir, agir vite et fort.

Les Ramonvillois ont choisi au premier tour, leurs choix devaient être respectés. Notre liste a accepté la fusion avec la gauche, pour deux raisons. D'abord pour permettre la représentation au Conseil municipal des électeurs qui ont voté pour notre liste. Pour contribuer à battre la droite et ses projets anti-sociaux et environnementaux.
Mais aussi, pour assurer notre part de travail face aux urgences sociales et environnementales.

STATUT DE L'ÉLU-E LOCAL-E (suite)

La fiscalisation des indemnités

Sont concernées par la fiscalisation :

- les indemnités de fonction versées par les collectivités territoriales, les EPCI ou les établissements publics locaux, ainsi que par les SEM (imposées uniquement par le biais de l'impôt sur le revenu)
- les indemnités parlementaires et indemnités de résidence des parlementaires (soumises uniquement à l'impôt sur le revenu).

Sont exclus les indemnités de déplacement et les remboursements de frais, non imposables.

Les élu-e-s peuvent s'acquitter de l'impôt sur ces indemnités suivant 2 options :

1) Retenue à la source, liquidée par les ordonnateurs (maires, présidents d'EPCI…) et opérée par les comptables du Trésor au moment du versement des indemnités. Selon le barème d'impôt 2007, les élu-e-s percevant une indemnité mensuelle nette (brut - IRCANTEC - 5,1 % de CSG) n'excédant pas 1 100,85 € au titre d'un seul mandat, ou 1 417,27 € au titre de plusieurs mandats indemnisés, ont une imposition nulle au titre de la retenue à la source et n'ont donc aucun intérêt à envisager les deux options suivantes.

1bis) (variante) Maintien de la retenue à la source mais possibilité, chaque année au moment de la déclaration de revenus, de réintégrer dans ses revenus le montant total de ses indemnités, diminué de la part de CSG déductible, de la cotisation IRCANTEC et éventuellement des cotisations sociales obligatoires si l'élu-e a cessé son activité professionnelle pour l'exercice du mandat, et d'inscrire en avoir fiscal la totalité des retenues à la source prélevées. Cette solution est la plus souple et permet de profiter du régime de l'impôt sur le revenu à sa convenance si celui-ci s'avère plus avantageux pour des raisons tenant à la situation personnelle et familiale de l'élu-e. Elle ne vaut que pour l'année concernée.

2) Application de l'impôt sur le revenu. Cette option suppose que l'élu-e informe l'ordonnateur concerné, par lettre recommandée avec accusé de réception. Les retenues à la source sont alors interrompues. Le montant brut des indemnités de fonction, diminué de la part déductible de la CSG, de la cotisation IRCANTEC et éventuellement des cotisations sociales obligatoires (si l'élu a cessé son activité professionnelle pour l'exercice du mandat), doit figurer ligne AP (ou BP) de la déclaration normale 2042. L'option, irrévocable pour toute une année, continue à s'appliquer tant qu'elle n'a pas été dénoncée par l'élu-e, dans les mêmes formes. Cette dénonciation doit être effectuée avant un 1er janvier.

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 10

Le « Grand Paris » est-il comp

La nomination récente de Christian Blanc, secrétaire d'Etat chargé du Développement de la Ré Nicolas Sarkozy avait lancé dès son discours du 27 juin 2007 à l'aéroport de Roissy. A prio néanmoins des élu-e-s qui, à chaque échelon territorial, vont devoir dialoguer sur cette question ave projet Vert pour l'agglomération parisienne, à partir de trois points de vue d'élus écologistes : à la

Jean Desessard avec la sénatrice Marie-Christine Blandin

Jean Desessard
Sénateur de Paris

Faut-il élire au suffrage universel le futur dirigeant du « Grand Paris » ?

« Jean Desessard, de son côté, trouve, qu'"en l'état actuel", l'élection au suffrage universel serait une mauvaise idée : "Il y a déjà deux représentants emblématiques de notre territoire, le Maire de Paris et le Président de l'Ile-de-France. Ajouter une tête génèrerait plus de confusion : un problème de légitimité se poserait fatalement dans l'esprit des citoyens, qui irait à l'encontre du souhait général, de simplifier les choses". Recommandant l'élection indirecte, il en profite pour suggérer que cette réflexion sur un Paris associé à sa petite couronne, qu'il soutient, en amorce une autre : la création de "grandes" régions, à la hauteur des enjeux européens ».
(extrait du Journal du Sénat)

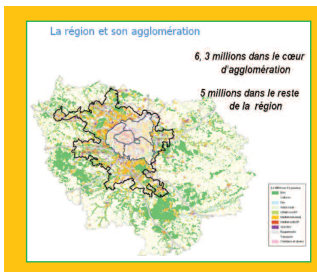

Le Grand Paris et les Verts Ile-de-France

Présidée par Jean Lafont, et en collaboration étroite avec Guy Bonneau, conseiller régional d'Ile-de-France, la commission de l'Aménagement du territoire des Verts Ile-de-France a publié depuis le depuis le début de l'année 2008 deux textes relatifs à la question du Grand Paris.

Le premier, **« Grand Paris : jouons cartes sur table »**, également signé par Denis Baupin et Jean-Vincent Placé, définit les principales idées Vertes pour la « région capitale » :
- l'agglomération parisienne correspond grosso modo au territoire de la région Ile-de-France
- le Conseil régional est donc légitimé à piloter le projet du « Grand Paris »
- les départements ne sont pas une échelle pertinente pour l'agglomération parisienne et doivent être supprimés en Ile-de-France
- développement des intercommunalités pertinentes, éventuellement de projet, en fonction des « bassins de vie »
- renforcement du rôle des arrondissements parisiens (afin notamment qu'ils puissent développer des coopérations avec les communes limitrophes de Paris)
- péréquation fiscale et solidarité entre les territoires
- renforcement de la démocratie, notamment par l'élection des conseillers intercommunaux au suffrage universel direct (lire ci-contre la nuance apportée par Jean Desessard).

Le second texte détaille ces propositions dans le cadre d'une réflexion sur **« La question du Grand Paris et l'organisation institutionnelle de l'Ile-de-France »**.

Lire le dossier complet sur le site des Verts Ile-de-France, comprenant également une analyse du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) :
http://idf.lesverts.fr/rubrique.php3?id_rubrique=4

STATUT DE L'ÉLU-E LOCAL-E (suite)

La retraite des élu-e-s

Régime de retraite obligatoire : IRCANTEC

A l'origine Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques, l'IRCANTEC assure le régime obligatoire de retraite des élu-e-s communaux depuis 1973. Depuis la loi du 3 février 1992, tous les élus locaux recevant une indemnité de fonction cotisent à l'IRCANTEC. La cotisation (part élu-e) est prélevée automatiquement sur le montant de l'indemnité de fonction. Les élu-e-s doivent cotiser pendant toute la durée de leurs différents mandats et donc, le cas échéant, au-delà de 65 ans.

Allocation annuelle de retraite = nb de points obtenus x valeur du point IRCANTEC

La valeur de ce point (0,43275 ? depuis le 1er janvier 2007) évolue avec les indices de la fonction publique.

Tous les élus locaux sont autorisés à percevoir une pension de retraite IRCANTEC pour un mandat échu tout en continuant de cotiser à l'IRCANTEC au titre d'un mandat en cours – à condition que ces deux mandats soient exercés dans des catégories différentes de collectivités : commune, département, région ou EPCI. Les collectivités concernées doivent déclarer à l'IRCANTEC l'ensemble de leurs élu-e-s indemnisé-e-s.

Contact : IRCANTEC - 24, rue Louis Gain - 49939 Angers Cedex 09
T. 02 41 05 25 25 – www.ircantec.fr

Régime de retraite par rente : CAREL

Les élu-e-s locaux percevant une indemnité de fonction peuvent cotiser à un régime d'épargne retraite individuelle par rente avec participation obligatoire de leur collectivité locale : c'est cette possibilité qu'offre la CAREL, complément de retraite garanti par la Mutualité Française.

L'épargne de chaque élu-e est automatiquement doublée par l'apport obligatoire de sa collectivité, dans la limite de 8 % de son indemnité brute. Il peut ainsi se constituer une épargne retraite individuelle cumulable avec tout autre régime de retraite, sans limite d'âge.

- La loi autorise la rétroactivité des cotisations, avec un versement équivalent de la collectivité, depuis le 1er avril 1992 ou le début de leur mandat.
- En cas de cumul de fonctions électives, il est possible de cotiser pour chacun des mandats.
- En cas d'invalidité absolue et définitive, l'élu-e peut bénéficier, à son choix, de la totalité de son capital ou de sa rente.
- En cas d'interruption de mandat, les élu-e-s restent membres de la garantie CAREL et peuvent poursuivre à titre personnel des versements sur leur compte individuel d'épargne. La garantie CAREL assure, en cas de décès de l'élu-e pendant la période d'épargne, le versement à son conjoint ou à tout ayant droit désigné, de l'intégralité du capital épargné et des intérêts acquis.
- En fin de mandat, l'adhérent n'a pas l'obligation de demander le service de sa rente. Il peut en effet différer la liquidation de celle-ci et maintenir son capital acquis sur son compte individuel, lequel continuera à produire, chaque année, des intérêts capitalisés. Son capital sera intégralement transmis à ses héritiers, sans droit de succession, dans les conditions de la législation en vigueur.

Plus d'informations : www.carel-mudel.com

La fin de mandat

Droit à réinsertion à l'issue du mandat

Certain-e-s élu-e-s bénéficient, s'ils sont salariés depuis au moins un an chez leur employeur, d'une suspension de leur contrat de travail et d'un droit à réinsertion à l'issue de leur mandat (voir 2. « La cessation de l'activité professionnelle pour l'exercice du mandat et la protection sociale »). Les élus bénéficiaires du droit à réinsertion peuvent demander à la fin de leur mandat un stage de remise à niveau organisé dans l'entreprise, compte tenu notamment de l'évolution de leur poste de travail ou des techniques utilisées. Ils ont droit à une formation professionnelle et à un bilan de compétences dans les conditions fixées par le Code du travail.

Allocation de fin de mandat

A l'occasion du renouvellement général du conseil municipal, les élu-e-s susceptibles de percevoir l'allocation de fin de mandat sont :

- les maires des communes de 1 000 habitants et plus
- les adjoint-e-s au maire, ayant reçu délégation de fonction, des communes de plus de 20 000 habitants
- les président-e-s des communautés de 1 000 habitants et plus
- les vice-président-e-s, ayant reçu délégation de fonction, des communautés de plus de 20 000 habitants
- les vice-président-e-s, ayant reçu délégation de fonction, des d'agglomération et des communautés urbaines.

Pour en bénéficier, ceux-ci doivent avoir cessé d'exercer leur activité professionnelle pour assumer leur mandat et répondre à l'une des conditions suivantes :
- être inscrit à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)
- avoir repris une activité professionnelle procurant des revenus inférieurs aux indemnités de fonction antérieurement perçues.

Versée pour une période de six mois maximum, cette allocation différentielle de fin de mandat ne peut dépasser 80% de la différence entre le montant de l'indemnité brute mensuelle que percevait l'élu-e et l'ensemble des ressources qu'il perçoit à l'issue du mandat. Cette allocation n'est pas cumulable avec celle que l'élu-e pouvait déjà percevoir au titre d'un mandat de conseiller général ou régional.

Honorariat

L'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégué-e-s et adjoint-e-s au maire qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans dans la même commune. L'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier.

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 11

il compatible avec l'écologie ?

ment de la Région capitale, marque le début de la mise en oeuvre du projet de "Grand Paris" que Roissy. A priori hostiles à toute idée de métropolisation du territoire national, les écologistes ont e question avec le gouvernement. Le "Grand Paris" est-il compatible avec l'écologie ? Esquisse d'un logistes : à la municipalité de Paris, au Conseil régional d'Ile-de-France et au Sénat.

Denis Baupin
Adjoint au Maire de Paris
en charge du développement durable, de l'environnement et du plan climat

Pour une organisation fédérale de l'agglomération

Dégradation de la qualité du cadre de vie dans les quartiers les plus pauvres, taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale dans l'Est parisien, déséquilibre dans le partage des ressources économiques avec une concentration des bureaux et des emplois à l'Ouest… : les inégalités sociales et territoriales ne cessent de se creuser au sein de l'agglomération parisienne.

Dés lors, dans ce débat qui s'engage autour du Grand Paris, la nécessité de repenser le fonctionnement de l'agglomération parisienne est un impératif. Pour Les Verts, le Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) constitue le fil directeur car il définit une stratégie de développement durable pour notre région à la hauteur des défis écologiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés.

Sa mise en œuvre implique une nouvelle gouvernance. Celle-ci induit que Paris s'inscrive enfin dans une structure intercommunale, comme cadre de réflexion et d'action politique à l'échelle de son agglomération urbaine. Notre capitale est en effet la seule grande ville de France sans intercommunalité.

Une telle réforme, pour être porteuse de sens, devra s'accompagner de projets influant directement sur le quotidien des populations : réorganisation des déplacements (avec notamment la réalisation de Métrophérique et la transformation du périphérique en boulevard urbain), mise en œuvre d'une fiscalité solidaire et équitable pour une meilleure redistribution des richesses, rééquilibrage du territoire en répartissant emplois et logements là où ils sont déficitaires… Autant d'axes que nous avons pu porter pendant notre campagne des municipales à Paris.

Cette politique ne devra pas se traduire par une recentralisation du pouvoir mais par l'émergence d'un véritable fédéralisme d'agglomération basé sur le principe de subsidiarité des décisions et la polycentralité.

Ce qu'on présente parfois sous le nom de « marguerite » se limite généralement aux pétales en étoile autour de Paris. Les écologistes, eux, savent que la marguerite a aussi un coeur (au sein duquel il reste aussi beaucoup à décentraliser), et qu'elle est donc un ensemble composé du cœur et des pétales ! C'est pourquoi il ne suffit pas de constituer de puissantes intercommunalités aux portes de Paris. Faisons de la marguerite une structure ad-hoc originale, de coordination de ces entités, une fédération des intercommunalités de l'agglomération parisienne.

La question de la gouvernance de celle-ci vaut donc mieux que des rivalités entre Etat, élu-e-s régionaux, élu-e-s parisiens, etc., défendant leurs chasses gardées. Elle est une des conditions essentielles de la capacité de notre région à affronter les urgences écologiques et sociales du XXI^{ème} siècle. Ce débat, instrumentalisé dans la compétition électorale régionale, est mal engagé.

Montrons que l'imagination peut encore arriver au pouvoir !

Jean-Vincent Placé
Président du Groupe Verts au Conseil régional d'Ile-de-France

La solution : une marguerite

De Paris « intra-muros » à la région Ile-de-France, faut-il imaginer un nouvel échelon intermédiaire pouvant être au service d'une meilleure proximité et d'une meilleure efficacité des politiques publiques ? La réponse se trouve déjà dans le discours des Verts.

L'idée de renforcer le triptyque Europe – régions – intercommunalités et vider le département de sa substance nous permet de définir les premières pistes à tenir pour notre feuille de route.

Un Grand Paris ? Un peu, beaucoup, passionnément, à la folie ou pas du tout ? Pendant que tout l'échiquier politique effeuille ses propositions, les Verts préfèrent voir la marguerite avec ses pétales. C'est l'image que nous devons avoir du Grand Paris, si l'on veut voir dans lesdits pétales des intercommunalités. Faire fleurir ces modèles coopératifs, en petite comme en grande couronne, permettrait de construire un territoire polycentrique et solidaire, donc une meilleure répartition des richesses et des activités. Pour cela, les conseillers communautaires doivent voir leurs pouvoirs renforcés, et donc être élu-e-s au suffrage universel direct, au sein d'intercommunalités fondées sur des projets et un bassin de vie d'une taille significative et pertinente.

Il importe que chaque région soit plus puissante, dispose d'une envergure européenne, voie ses compétences élargies et assume le rôle de chef de file des intercommunalités en articulant les politiques d'aménagement du territoire, logement, environnement, transports, développement économique, enseignement supérieur, recherche. Ce qui implique de réduire le nombre de régions en France !

Reste le nerf de la guerre : le volet financier. Afin de répartir au mieux les richesses, il faut mettre en place une péréquation financière et fiscale réellement efficace. Une solution serait de créer une taxe professionnelle unique à l'échelon régional. Difficile à obtenir à court terme, une autre piste serait de renforcer le Fonds de solidarité de la région.

En définitive, le débat du Grand Paris doit permettre aux Verts d'ouvrir la boîte de Pandore : la remise à plat de la gouvernance locale en France, avec un Acte III de la décentralisation. Le débat ouvert avec le Grand Paris concerne toutes les régions dans la mesure où elle pose une question angulaire que nous devons aujourd'hui trancher : comment organiser la solidarité des territoires à l'échelon infrarégional et autour d'un cœur d'agglomération ?

STATUT DE L'ÉLU-E LOCAL-E (suite)

La protection des élu-e-s

Garanties en cas de responsabilité personnelle de l'élu-e

En matière de responsabilité civile ou administrative de l'élu-e, l'assurance personnelle ne joue généralement que dans l'hypothèse où une juridiction a effectivement reconnu sa responsabilité personnelle. Il est donc conseillé aux élu-e-s de s'assurer personnellement quant à l'engagement de leur responsabilité civile et administrative, ainsi qu'en matière de « protection juridique ». Dans le cadre de cette « protection juridique », l'assureur s'engage vis-à-vis de l'assuré-e à :

- pourvoir à sa défense devant toute juridiction répressive, en cas de poursuite engagée du fait de la survenance de dommages ou préjudices susceptibles de mettre en cause sa « responsabilité personnelle »

- prendre en charge les frais de justice et honoraires afférents à cette défense.

L'assurance personnelle de l'élu-e ne saurait en aucun cas être payée par la commune ou l'EPCI.

Garanties en cas de responsabilité administrative commune

Dans l'hypothèse d'une faute commise dans l'exercice de ses fonctions, l'élu-e est normalement couvert par la collectivité. C'est la responsabilité de la personne publique qui est alors engagée et non la responsabilité personnelle de l'élu-e. C'est donc l'assurance de la commune qui doit jouer dans ce cas.

Protection des élu-e-s et de leur famille contre les violences et outrages

La commune est tenue de protéger le maire ou les élu-e-s municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation, contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes non seulement lors de l'exercice de leurs fonctions mais également en raison de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. Les conjoints, enfants et ascendants directs de ces élu-e-s bénéficient également de la protection de la commune lorsque les préjudices qu'ils connaissent résultent de la fonction élective de leur parent.

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 12

Un peu plus que leur nombre. Actualité des 5 sénateurs écologistes.

Alima Boumediene-Thiery
Sénatrice de Paris

Vigilance sur l'immigration et le droit pénal

Le gouvernement, depuis son entrée en fonction, n'a eu de cesse de renforcer et durcir les lois sur l'immigration et le droit pénal, imposant une activité parlementaire intense qui a vu de nombreux textes concernant le droit des étrangers ou la lutte contre la délinquance déposés au Sénat. Alima Boumediene-Thiery, en charge de ces questions en sa qualité de membre de la Commission des Lois, a participé à tous les débats. Par des propositions constructives, elle a obtenu de nombreux résultats ayant pour effet d'atténuer la sévérité des dispositifs adoptés en urgence.

En plus de son travail d'intervention auprès des préfectures pour la régularisation de sans-papiers, la sénatrice s'est battue afin d'atténuer les effets dramatiques de la dernière loi sur l'immigration. Plusieurs amendements qu'elle a déposés ont été adoptés : obligation d'information des étrangers bénéficiant d'une carte de résident de 10 ans de la possibilité de bénéficier d'une carte de résident permanent, obligation de précision du contenu de la formation exigée pour le demandeur d'un regroupement familial, exclusion des personnes âgées et handicapées de la mise en place d'un seuil de ressource exigé pour l'accueillant établi en France souhaitant faire venir sa famille dans le cadre du regroupement familial...

Concernant le droit pénal, deux lois se sont succédées, dangereuses et liberticides : peines planchers et rétention de sûreté. La voix des Verts a pesé, puisque là encore plusieurs amendements ont été adoptés. Dans le débat sur la loi créant le contrôleur général des lieux de privation de liberté, la sénatrice a fait « tomber », à l'unanimité par la voie d'un amendement, l'obligation faite dans le projet de loi au contrôleur de prévenir les autorités du lieu qu'il projetait de contrôler.

Alima Boumediene reste extrêmement vigilante dans ces domaines et sera soucieuse de faire connaître les positions des Verts sur les prochains projets de lois : réforme de l'ordonnance de 1945, réforme des modes d'attribution des contentieux, loi pénitentiaire, réforme des institutions.

Jean Desessard
Sénateur de Paris

Avec les sans-papiers et les défenseurs des droits de l'homme

En contact permanent avec le Réseau Education Sans Frontières pour les actions qu'il mène en faveur des sans papiers, Jean Desessard a organisé le 6 février 2008 au Sénat, une grande conférence de presse de soutien à deux familles en péril, réunissant des représentants de toute la gauche. Ce parrainage, bénéfique par la suite pour les familles, a été diffusé le 22 mars sur M6 à l'occasion d'un reportage intitulé « La surprenante vie clandestine des immigrés sans papiers » pour l'émission Enquête exclusive. L'équipe de journalistes qui a suivi M. Desessard n'avait pas à l'époque été autorisée à filmer la zone d'attente de l'aéroport de Roissy pour laquelle M. Desessard avait interpellé le ministre de l'Immigration Brice Hortefeux en s'insurgeant contre les conditions de détention des étrangers. *(revue de presse : http://desessard-senateur.org/)*.

Retentissant également a été le colloque des 21 et 22 mars organisé au Sénat par M. Desessard et Alicia Bonet-Krueger, présidente du Collectif argentin pour la Mémoire, dans le cadre de la commémoration du 32ème anniversaire du coup d'Etat militaire en Argentine. Parmi d'autres personnalités sont intervenus, sur le thème « Du terrorisme d'Etat à la démocratie en Argentine », Adolfo Peréz Esquivel, Prix Nobel de la Paix (1980) ; Eric Calcagno, ancien ambassadeur d'Argentine en France ; Rodolfo Mattarollo, sous-secrétaire d'Etat argentin à la promotion et à la protection des droits de l'homme ; et Mauricio Raffin, professeur à l'Université de Buenos Aires.

Le colloque au Sénat sur les « Risques environnementaux et stratégies de développement durable » du 25 mars a également remporté un franc succès *(http://www.desessardsenateur.org/article274.html)* Et cela, au rythme de la dure de bataille menée aux côtés de Jacques Muller à propos de l'examen du projet de loi OGM, et du dépôt d'une demande de commission d'enquête des parlementaires Verts chargée « d'évaluer la nature des relations entre les entreprises semencières et les parlementaires » et de déterminer « la nature et l'ampleur des pressions éventuellement subies ».

Dominique Voynet
Sénatrice de Seine-Saint-Denis

De l'utilité des parlementaires d'opposition

Il y a évidemment mille manières, pour un parlementaire d'opposition, de faire son travail. Ainsi, Jacques Muller, chef de file des sénateurs Verts sur l'examen du projet de loi OGM, fut le seul orateur en discussion générale à porter une parole critique et cohérente des insuffisances du texte gouvernemental. Sa parole fut saluée, bien qu'elle n'ait pas permis de voir vaciller les certitudes des sénateurs de la majorité.

Restent les à-côtés des débats d'hémicycle, qui ont leur importance. Je pense au récent rapport de Marie-Christine Blandin sur les pollutions de l'air intérieur, ou au colloque qu'elle a consacré à la protection des « lanceurs d'alerte ». A Jean Desessard et Alima Boumediene-Thiery, qui, par leurs visites et déplacements sur le terrain, portent la lumière sur des situations et des réalités souvent oubliées ou négligées.

Et puis il y a le contrôle du travail du gouvernement, qui est aussi une mission du Parlement. Que vaut une question écrite à un ministre lorsqu'on est minoritaire ? Prendre date, rappeler la vigilance, prouver qu'on n'a pas oublié telle promesse dont la concrétisation se fait attendre. L'objectif, évidemment, n'est pas de devenir un bon élève du Parlement, mais d'être utile, notamment à des mobilisations qui peineraient à trouver un écho sans notre soutien. Sur ce point, je crois pouvoir dire qu'à cinq, simplement cinq, les sénateurs Verts sont utiles. Il se pourrait même qu'ils comptent, dans la vie de la Haute Assemblée, pour un peu plus de leur modeste nombre.

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 13

Jacques Muller
Sénateur du Haut-Rhin

Le Grenelle des OGM fauché au Sénat

Les deux lectures du projet de loi sur les OGM ont hélas démontré combien les lobbies productivistes continuent de bénéficier de relais complaisants au Parlement, et plus particulièrement à l'UMP.

En 1ère lecture, j'étais arrivé à faire voter un unique amendement, soutenu par de Mme Kosciusko-Morizet, qui consacrait dans la loi le rôle particulier des apiculteurs dans le fonctionnement de nos écosystèmes : une disposition hélas supprimée par les députés… En 2ème lecture, après avoir été vilipendés par plusieurs orateurs de l'UMP, Mme Kosciusko-Morizet et M. Borloo ont tout simplement fait allégeance au rapporteur, qui a fauché d'un avis négatif l'ensemble des 96 amendements non UMP déposés.

Face à un tel déni de démocratie qui reflète le bras de fer entre les promoteurs du Grenelle au sein du gouvernement et l'appareil de l'UMP, il ne restait qu'une attitude à adopter : quitter l'hémicycle. Mais avant, lors de la discussion de l'article 1er, j'ai en vain tenté de clarifier la notion de « sans OGM » en développant une approche à la fois technique, scientifique et juridique. Que l'on soit pour ou contre les OGM, on devrait pouvoir se mettre d'accord sur une définition cohérente, scientifique, sur cette notion de seuil, déterminante pour nos concitoyens, attachés à la liberté de choix ainsi que pour les producteurs de produits labellisés, dont l'activité économique dépend de la crédibilité de la définition retenue.

En définitive, un objectif devrait rassembler tous les parlementaires au-delà des clivages politiques : la défense de la liberté. La liberté d'entreprendre des producteurs, dont ceux qui pratiquent une agriculture de terroir ou labellisée « sans OGM », et qui subissent les risques des contaminations (agriculture bio, AOC, etc…). Mais aussi la liberté effective de choix des consommateurs pour des produits « sans OGM ».

Marie-Christine Blandin
Sénatrice du Nord

Alerter et lutter contre les pollutions

Le rapport sur les polluants de l'air intérieur est enfin publié *. L'écho dans les médias se focalise sur le risque au quotidien, davantage que sur les failles de notre système de sécurité sanitaire : trop d'organismes co-financés par ceux-là même qui mettent sur le marché des produits suspects, font encore autorité dans l'expertise. D'autres, en mission de service public, n'ont pas encore mis en oeuvre le principe de précaution. C'est pour lever ces insuffisances, qu'avec Sciences Citoyennes, nous entamons des travaux publics sur l'expertise ; nous avons commencé en avril par un grand colloque sur les lanceurs d'alerte, avec Christian Velot - chercheur privé de moyens depuis qu'il a dit les aléas des OGM -, Pierre Meneton - poursuivi en justice par les lobbies du sel sans que l'Inserm, sa tutelle, ne le défende -, des citoyens, des syndicalistes, des riverains, des usagers, et des juristes.
* *www.senat.fr/rapsendir/blandin_marie_christine01044r.html*

Au-delà des craintes que nous pouvons avoir sur les critères d'aide à l'isolation des habitations, qui risquent de confiner à l'excès les pièces de vie, nous ferions bien de nous mobiliser pour la qualité de l'air dans les écoles. Quelles que soient leur collectivité d'exercice, les élus ont la responsabilité d'un lieu scolaire : maternelles et primaires pour les communes, collèges pour les Départements, lycées pour les Régions. Si le discours HQE semble faire son chemin – et l'on peut au moins espérer que les solvants et peintures toxiques soient prohibés - les appels d'offres pour le mobilier, voire certains revêtements de sol ne « respirent pas » le principe de précaution. Or nombre de tables, bureaux, armoires sont en bois aggloméré et relarguent durant des années du formol, des cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. Tant sur le diagnostic de l'existant, que sur la précaution avant commande ou sur le choix des produits d'entretien, les élu-e-s écologistes se doivent d'être exemplaires sur le sujet.

SEPTEMBRE 2008 : ELECTIONS SENATORIALES

Renouvellement 2008 du 1/3 du Sénat - Départements concernés :
Ain - Aisne - Allier - Alpes de Haute-Provence - Hautes-Alpes - Alpes-Maritimes - Ardèche - Ardennes - Ariège - Aube - Aude - Aveyron - Territoire de Belfort - Bouches-du-Rhône - Calvados - Cantal - Charente - Charente-Maritime - Cher - Corrèze - Corse-du-Sud - Haute-Corse - Côte-d'Or - Côtes-d'Armor - Creuse - Dordogne - Doubs - Drôme - Eure - Eure-et-Loir - Finistère - Gard - Haute-Garonne - Gers - Gironde - Hérault - Ille-et-Vilaine - Indre - Haute-Loire - Puy-de-Dome - Guyane - Polynésie française - Iles Wallis-et-Futuna - Français établis hors de France.

La réforme de 2003 a prévu un accroissement graduel de l'effectif sénatorial, qui est passé de 321 avant la réforme de 2003 à : **• 331 sièges au renouvellement 2004**
• 343 sièges au renouvellement 2008
• 348 sièges au renouvellement 2011

Un mandat réduit à six ans
Pour la première fois depuis la réduction, par la loi de 2003, du mandat sénatorial de neuf à six ans, l'intégralité des sénateurs élus en septembre 2008 aura un mandat de **six ans.**

Une place à la représentation proportionnelle
Sur les 114 sièges concernés par le renouvellement de septembre 2008, 40 sièges sont à pourvoir à la **représentation proportionnelle**, contre 74 au scrutin majoritaire, soit une proportion de plus d'un siège sur trois. L'augmentation du nombre de sièges dans le département de l'Hérault (de 3 à 4 sénateurs) accroit encore le nombre de départements dans lesquels la représentation proportionnelle trouve à s'appliquer.
Au 1er octobre 2008, près d'un sénateur sur deux aura été élu à la représentation proportionnelle. En 2011, plus de la majorité des sénateurs seront élus à la représentation proportionnelle.

LE COLLÈGE ÉLECTORAL SÉNATORIAL
Les sénateurs, élus au suffrage universel indirect, sont les "élus des élus", puisqu'il sont élus par les "grands électeurs". Plus précisément, il s'agit d'un **collège électoral** composé, dans chaque département :
• des députés, des conseillers généraux et conseillers régionaux ;
• des délégués des conseils municipaux, représentant 95 % du collège.
Les sénateurs sont donc essentiellement élus par des conseillers municipaux.

Le nombre de délégués varie selon la population des communes :
• de 1 à 15 délégués dans les communes de moins de 9 000 habitants : tout le conseil municipal (de 29 à 69 délégués) dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants
• des délégués supplémentaires dans les communes de plus de 30 000 habitants, à raison d'un délégué par tranche de 1 000 habitants au-dessus de 30 000.

Comment sont-ils élus ?
• Au scrutin majoritaire à deux tours dans les départements qui élisent 3 sénateurs ou moins et dans les territoires d'outre-mer
• A la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne dans les départements où sont élus 4 sénateurs ou plus.
Les 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France sont eux aussi élus au scrutin proportionnel par les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. Le collège électoral sénatorial compte 150 membres et sera composé de 155 membres en 2009.

LE CALENDRIER DE L'ELECTION DES SENATEURS

Date	Action
JUILLET 2008	Election des délégués des conseils municipaux
AOUT 2008 Au plus tard 7 semaines précédant le dimanche du scrutin	Date limite de publication du décret de convocation des électeurs
6 semaines précédant le scrutin	Ouverture de la période pendant laquelle se tiennent les réunions électorales
SEPTEMBRE 2008 Au plus tard le troisième lundi précédant le scrutin	Publication de l'arrêté instituant une commission de propagande
Le deuxième vendredi qui précède le scrutin	(18h) Date limite de dépôt et de retrait des candidatures
Le préfet saisit dans les vingt-quatre heures le tribunal administratif qui statue dans les trois jours	Date limite de notification du refus d'enregistrer une candidature
Le lundi précédant la date du scrutin à 18 heures	Date limite de remise à la commission de propagande des documents électoraux des candidats
Quatre jours au plus tard avant le scrutin	Date limite de publication de la liste des électeurs du département et d'envoi des cartes électorales Date limite de publication des candidatures
Mercredi précédant le scrutin	Date limite d'envoi de la propagande électorale des candidats aux électeurs sénatoriaux
Au plus tard la veille du scrutin	Date limite de remplacement des candidats décédés (uniquement dans les dpts à scrutin de liste) Date limite de répartition des électeurs sénatoriaux en sections de vote
Le jour du scrutin	Election des sénateurs dans les dpts de la série A - Election des sénateurs représentant les Français établis hors de France Proclamation des candidats élus
OCTOBRE 2008 1er octobre	Ouverture de la session ordinaire du Parlement : entrée en fonction des sénateurs nouvellement élus
10 jours après la proclamation des résultats	Date limite de dépôt des recours contentieux contre l'élection

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 14

Livres

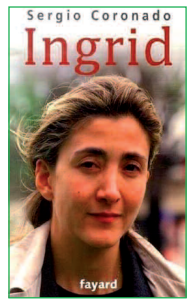

Ingrid
de Sergio Coronado
(Fayard, 2008 – 285 p., 18 €)

Une des nôtres

Je me suis rendu à Bogota le 23 février 2003, un an après jour pour jour l'enlèvement d'Ingrid Betancourt sur la route de San Vicente del Caguan, alors que les pourparlers de paix entre le gouvernement et la guérilla prenaient fin. J'y ai représenté les Verts pendant ces années aux manifestations bien maigres de solidarité avec les otages et leurs proches. J'ai découvert une famille, celle d'Ingrid, un pays, la Colombie, et celles et ceux qui avaient tenté de construireun parti écologiste. J'ai rencontré des militants, des écrivains et des intellectuels, des responsables politiques qui se débrouillent dans un pays qui vit un conflit armé, vieux de cinquante ans. D'Ingrid, je n'avais qu'une image, héritée d'une première rencontre au siège national : celle d'une femme lumineuse et élégante, au discours radical, en rupture avec sa fonction de sénatrice. J'ai voulu en écrivant ce livre retracer le parcours politique d'une dirigeante Verte d'exception, dans un paysage politique chaotique. Saluer le courage et la pugnacité de celle qui incarne le drame d'un conflit jusque là oublié, reprendre le chemin qui l'a conduite jusqu'à l'écologie politique. Alors que la Colombie se débat encore dans les affres de la guerre, de la corruption et de la « parapolitique » - c'est-à-dire l'alliance entre les milices d'extrême-droite, liées au narcotrafic et à l'oligarchie terrienne, et les responsables politiques -, le combat de cette femme résonne dans toute son actualité.

Sergio Coronado

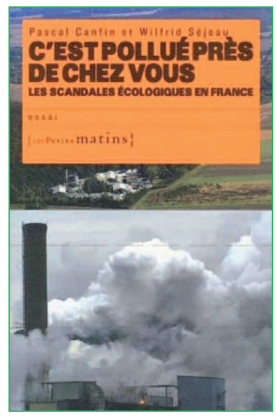

C'est pollué près de chez vous –
Les scandales écologiques en France
de Pascal Canfin et Wilfrid Séjeau
(Les petits matins, 2008 – 270 p., 17 €)

Après le Grenelle de l'environnement, les scandales écologiques continuent. En septembre dernier, Pascal Canfin et moi-même avons lancé l'écriture d'un ouvrage pour voir concrètement ce qui se passait en France sur quelques grands enjeux écologiques : au-delà des discours, sur des dossiers précis qui impactent la vie des gens, quelles sont les décisions qui sont prises par l'Etat, les collectivités locales ou le monde de l'entreprise ?

Après un travail d'enquête approfondi, il faut constater que rien n'est réglé et que des projets dangereux pour la santé publique continuent de cheminer tranquillement. Par ailleurs, des scandales écologiques avérés ne font pas l'objet d'une mobilisation de la part de l'Etat à la hauteur des enjeux.

Wilfrid Séjeau, vice-président de la Fédération des élu-e-s écologistes

Fédération des Élu-es Écologistes

Pour la libération d'Ingrid, et des otages de Colombie, des élu-es manifestent

STATUT DE L'ÉLU-E LOCAL-E (suite)

La prise en charge des accidents survenus dans l'exercice des fonctions de l'élu-e

Lorsqu'un maire, un-e adjoint-e, un président de délégation spéciale ou lorsqu'un conseiller municipal (ou un-e délégué-e spécial-e) participant à une séance du conseil municipal ou d'une commission, est victime d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions, la commune ou l'EPCI concerné verse directement aux praticiens, pharmaciens, auxiliaires médicaux, fournisseurs et établissements le montant des prestations afférentes à cet accident, calculé selon les tarifs appliqués en matière d'assurance maladie. Jusqu'à présent, les communes et les EPCI se sont assurés pour ce risque.

Hommage à Aimé Césaire, un défenseur de la planète

La Fédération des élu-es Ecologistes tient à rendre hommage au grand poète martiniquais Aimé Césaire décédé le 17 avril à Fort de France. Derrière le maître des mots, le politicienengagé et le chantre de la « négritude », se cachait également un ardent défenseur de l'environnement qui, à plusieurs reprises, avait offert son soutien aux combats écologistes.

En 1994, il s'était opposé au passage dans les Antilles de l'Akatsuki Maru, un navire transportant des déchets nucléaires entre la Hague et le Japon. Un transport contre lequel Greenpeace s'était fortement engagé avec un de ses navires présents dans la zone pour tenter de bloquer son passage.

En 2005, à l'occasion de la semaine du développement durable organisée en Martinique, une nouvelle rencontre avait eu lieu entre les chargés de campagne de Greenpeace et le poète qui avait déclaré son inquiétude au sujet des OGM, en particulier sur le risque de dépendance des petits agriculteurs face au puissants semenciers.

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 15

Du jeudi 1er mai au dimanche 4 mai
Sao Paulo (Brésil)

Congrès des Verts Mondiaux

Mardi 13 mai, à partir de 12h et jusqu'en fin de soirée
Jardin des Tuileries (Paris 1er)

Mobilisation générale pour le droit de produire et de consommer sans OGM

DERNIER PASSAGE DU PROJET DE LOI A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Pique-nique avec WWF et l'Alliance pour la planète

Jeudi 15 et Vendredi 16 mai
Ecole Normale Supérieure de Lyon
(46, allée d'Italie, Lyon 7ème)

Vivre Tchernobyl

Conférence internationale

Jeudi 15 mai de 17h à 19h
Sénat (Paris 6ème)

Invitation des nouveaux élu-e-s par les sénatrices et sénateurs Verts

Visite, travaux des parlementaires écologistes, buffet au Sénat.

Vendredi 16 et samedi 17 mai
Paris-Eurosites,
8 bis rue de la Fontaine-au-Roi (Paris 11ème)

Formation Cédis/FEE nouveaux élu-es

Fédération des Élu-es Écologistes

Journées de formation pour élu-e-s et collaborateurs d'élu-e-s : boîte à outils de l'élu-e local-e

Samedi 17 mai de 14h30 à 17h30
Plénière de clôture

Présentation de la Fédération des élu-e-s écologistes (FEE) : Les élu-e-s écologistes acteurs du développement soutenable

Avec la participation de :
Yves Pietrasanta, président de la FEE
Cécille Duflot, secrétaire nationale des Verts
Ronan Dantec, vice-président de la FEE
Dominique Voynet, sénatrice-Maire de Montreuil
Noël Mamére, député-maire de Bègles
Jean François Caron, vice-président de la FEE, maire de Loos-en-Gohelle
Jean Marc Brulé, maire de Cesson

Juin 2008

Assemblée générale de FEE

Fédération des Élu-es Écologistes

3-27 juillet 2008

AlterTour de la Biodiversité Cultivée pour une Planète Non-dopée

Samedi 12 juillet à 14h
Place de la République (Paris)

Pour un monde sans nucléaire

Manifestation-rassemblement européen, avec la FEE membre du réseau sortir du nucléaire

STATUT DE L'ÉLU-E LOCAL-E (suite)

Dispositions applicables aux conseillers généraux et régionaux

Le régime des autorisations d'absence, les garanties sociales, les dispositions concernant la cessation d'activités professionnelle pour l'exercice du mandat, sont similaires à ceux des élu-es communaux. Le crédit d'heures, forfaitaire et trimestriel, est de :

~ quatre fois la durée hebdomadaire légale du travail (soit 140 h) pour les président-e-s et vice-président-e-s des conseils généraux et régionaux

~ trois fois la durée hebdomadaire légale du travail (soit 105 h) pour les conseillers généraux et régionaux.

L'indemnité de fonction d'un président de conseil général ou régional est égale au maximum à 5 397,83 € (indice 1015 majoré de 45 %), celle d'un-e vice-président-e titulaire d'une délégation

est au maximum égale à l'indemnité maximale d'un conseiller majorée de 40 %. L'indemnité de fonction d'un-e membre de la commission permanente est au maximum égale à l'indemnité d'un conseiller majorée de 10%.

Indemnités de fonction mensuelles brutes des conseillers généraux au 01/02/07

Population (habitants)	Taux maximal (% de l'indice 1015)	Indemnité (euros)
- de 250 000	40	1 489,06
250 000 à - de 500 000	50	1 861,32
500 000 à - de 1 million	60	2 233,58
1 million à - de 1,25 million	65	2 419,72
1,25 million et plus	70	2 605,85

Indemnités de fonction mensuelles brutes des conseillers régionaux au 01/002/07

Population	Taux maximal	Indemnité
- de 1 million	40	1 489,06
1 million à - de 2 millions	50	1 861,32
2 millions à - de 3 millions	60	2 233,58
3 millions et +	70	2 605,85

Le calcul des indemnités des conseillers régionaux de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion s'effectue à partir du tableau d'indemnités des conseillers généraux.

Elu-es Ecologistes N12-Mai2008-V1 6/05/08 12:13 Page 16

Elections européennes 2009 : faut-il rassembler les écologistes ?

Au lendemain des élections municipales, l'initiative « Rassembler les écologistes » était lancée par des élu-es et militant-es écologistes. Constatant les « impasses du libéralisme et les dégâts irréversibles qu'il inflige à la planète », le texte appelait « José Bové, Dany Cohn Bendit et Nicolas Hulot à assumer leurs responsabilités en lançant avec les Verts notamment une dynamique de regroupement des écologistes pour les prochaines élections européennes ». Alors… Faut-il rassembler les écologistes en 2009 ? Elu-e-s écologistes ouvre le débat en reproduisant un extrait du texte en question et des déclarations des trois personnalités qu'il interpelle.

Discussions

Nicolas Hulot

« Je suis plus séduit quand je discute avec un Cohn-Bendit ou avec un Besancenot. Si ces gens-là pouvaient s'affranchir complètement de leur carcan idéologique, ils seraient vraisemblablement plus porteurs de nouveauté et de réalisme que les autres. (…) On peut faire de la politique sans prétendre au pouvoir. Dans le cadre français, j'ai atteint mes limites d'efficacité. Pour passer dans un deuxième cycle, il faut que je me nourrisse d'autre chose. Je suis à un stade où j'essaie de rencontrer, d'écouter et de mettre en réseau des gens qui partagent la même vision. »
(interview au Journal du dimanche, le 30 mars 2008)

Daniel Cohn-Bendit

« Les Verts Français doivent s'ouvrir à des personnalités qui portent aussi une autre vision de l'écologie (…). Il n'est pas question de faire sans eux, mais un ticket avec Nicolas Hulot montrerait la direction à prendre pour bâtir ce nouvel espace de l'écologie politique. Nous discutons ensemble. Nous sommes d'accord sur plein de choses. C'est donc possible mais pas encore certain. (…) Nicolas Hulot a élaboré un pacte écologique l'an dernier. Il peut nous aider tous à le mettre en musique à l'échelon européen. (…) Je suis proeuropéen. Si [José] Bové accepte de dépasser les divergences que nous avons eues au moment du traité constitutionnel européen en mai 2005 et de s'engager fondamentalement dans le renforcement de l'Europe, alors oui, nous pouvons avancer ensemble. »
(interview au Parisien, le 17 avril 2008)

José Bové

Interrogé par *Elu-e-s écologistes* au sujet de cet appel, le 22 avril dernier à Paris en marge d'une projection documentaire à laquelle il était invité, José Bové a répondu : *« J'ai appris l'existence de l'appel "Rassembler les écologistes" tout récemment, par la presse. C'est une idée intéressante. Je ne souhaite pas en parler en détails avec vous maintenant, mais je serais prêt, éventuellement, à rencontrer Daniel Cohn-Bendit et Nicolas Hulot. Je ne veux surtout pas me presser sur cette question. Mais on peut commencer à discuter pour voir si des convergences sont effectivement possibles sur le fond ».*

Européennes 2009 Rassembler les écologistes

(extraits de l'appel disponible sur le site www.rassemblerlesecologistes.eu)

« Après plus de 20 ans de luttes, les enjeux écologistes sont devenus une évidence en France. (…) les contraintes posées par un système économique qui fonctionne à partir d'une idéologie – le libéralisme – et non d'objectifs – le développement durable – sont incompatibles avec la prise en compte des intérêts à long terme de la planète et de l'humanité.

Les citoyens, les associations, sont pourtant de plus en plus nombreux à agir pour que l'écologie fonde les décisions publiques et nos actes quotidiens. (…) Cette écologie vivante, par la pensée et par l'action, nous devons l'amplifier et lui donner la force politique qui lui manque encore. Au niveau français bien sûr, mais aussi dans le cadre européen (…).

S'exprimant le 30 mars 2008 dans Le Journal du dimanche, Nicolas Hulot déclare « C'en est fini du libéralisme ». Cette clairvoyance doit être saluée. Ancrée dans un constat objectif et argumenté, elle est fondatrice d'un large rassemblement des écologistes dénué d'ambiguïté. (…)

Nous appelons tous ceux qui militent pour les valeurs de l'écologie à participer et soutenir une démarche de rassemblement des écologistes dans la clarté, pour qu'enfin des politiques écologiques ambitieuses permettent de lutter efficacement contre les ravages environnementaux et sociaux du libéralisme.

Nous appelons José Bové, Dany Cohn Bendit et Nicolas Hulot à assumer leurs responsabilités en lançant avec les Verts une dynamique de regroupement des écologistes pour les prochaines élections européennes.»

Conception/Rédaction : Editions MIMOSA - 04 67 99 49 49